



SEANCE DU 19 février 2024

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023. 552
2. Information sur le Terminal Rail Route. 553
3. Piscine découverte – coûts d'investissement – présentation. 557
4. Election d'un membre à la Commission Agglo. 559
5. Election à la présidence de la Commission Agglo. 559
6. Réponse au postulat de Mmes Pascale ROSERENS, Isabelle MISSILIER et Karine BRESSAN-CESCATO nommé "Soluna, un centre de loisirs pour les juniors efficace qui fait ses preuves et pourquoi pas un centre de loisirs pour nos jeunes seniors ?". 560
7. Développement du postulat de M. Guillaume SONNATI nommé "Nommer un chemin en l'honneur de Mme Simone REICHENBACH". 562
8. Développement du postulat de Mmes Karine BRESSAN-CESCATO, Chantal COPPEX et M. Didier MARTORANA nommé "Dynamisons notre Demècre à Montà !". 565
9. Développement du postulat de Mme Sandy CRAUSAZ nommé "Une âme, un arbre". 569
10. Développement du postulat de Mme Mathilde MOTTET nommé "Gratuité de la piscine municipale en cas de grandes chaleurs". 572
11. Développement du postulat de M. David CARDOSO, Mmes Andrea DUCHOUD et Mélanie FRANC nommé "L'équation du centre-ville : mobilité, commerces et synergies". 576
12. Développement du postulat de M. Denis MARET nommé "Monthey, ville accessible pour les personnes à mobilité réduite". 580
13. Développement du postulat de M. Adrien D'ERRICO nommé "Un bus accessible car abordable". 583
14. Réponse à la question écrite de M. Jean-Charles BOEMI nommée "Vaisselle réutilisable, c'est quoi le projet ?". 587
15. Divers. 589
16. Annexes. 595



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

J'ouvre officiellement le conseil général du 19 février 2024 et vous souhaite la bienvenue.

Je salue la présence de : Monsieur Stéphane Coppey, président de la Ville ; des membres du Conseil municipal ; des anciens présidents et présidentes du Conseil général qui nous font l'honneur de leur présence ; de monsieur Simon Schwery, secrétaire municipal ; des chefs de service présents ; de madame Laurence Mauve, responsable de la salle ; des représentants de la presse ; ainsi que des citoyens présents dans le public.

Nous avons reçu la convocation le 19 janvier 2024, soit plus de 30 jours avant ce plénum comme l'exige notre règlement.

Je passe la parole à monsieur Burri, notre secrétaire, pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Robert Burri (PS), secrétaire du Conseil général

AMBROZINHO Adrienne, ANTHAMATTEN Carole, BATTEUR Christophe, BELLWALD Antoine, BERGER Claude, BERNER Alain excusé, BESSE Claude retard annoncé, BLUMENTHAL Blanka, BOEMI Jean-Charles, BORGEAUD Clément, BORGEAUD Joséphine, BRESSAN-CESCATO Karine, BREU Catherine, BURRI Robert, CAILLETBOIS Fabrice excusé, CALOZ Aline, CARDOSO David, CARRUZZO Catherine, CASPANI THURRE Diane, CHALOKH Sara, CHRISTE Lucien, CLERC Yvan, CONTAT Céline excusée, COPPEX Chantal, COTTET Guillaume excusé, COUTURIER Mathieu, CRAUSAZ Sandy, DAYEN Caroline, DEFAGO Sylvain, D'ERRICO Adrien, DUCHOUD Andrea, FAUST Pierre-Yves, FELLAY Selma excusée, FRANC Mélanie, GISCHIG Bastien, JORIS Guillaume, LABANTI Thérèse, MARET Denis, MARIÉTAN David, MARTORANA Didier, MATTI-CRISTINA Jeanne excusée, MIRABILE Cosimo, MISSILIEZ Isabelle, MOTTET Mathilde, MULTONE Nancy, MULTONE Stéphane, NANCHEN Jacqueline, NANCHEN Catherine, OSTRINI Olivier, QUARROZ Martin, RABOUD Damien, RIESLE Gérald, RIME Gaele, ROSERENS Pascale, ROUVINEZ Marie-Soline, ROVERC'H Angélique, SONNATI Guillaume, THÉTAZ Fabien, TUOR Mama Jacky retard annoncé, VISENTINI Michèle.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Il y a donc 52 membres du Conseil général, 6 excusés et 2 qui arriveront en cours de séance, ce qui est largement au-dessus du quorum de 31 membres nécessaires.

Le Bureau souhaite vous transmettre quelques informations :

Nous souhaitons la bienvenue à monsieur Cosimo Mirabile, qui remplace madame Eliane Launaz-Perrin pour le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne. Je vous souhaite la bienvenue dans notre plénum.



Vous connaissez l'ordre du jour. Nous vous rappelons que vos textes seront ajoutés aux annexes si vous nous les transmettez, dans ce sens, vos présentations peuvent prendre quelques raccourcis sans en retirer du sens. Cet appel concerne toutes les personnes qui prendront la parole ce soir autant le Conseil général que le Conseil municipal, le Bureau vous remercie d'avance pour cela.

Ce soir, je tiens à prendre un instant pour vous rappeler que ce plénum a fêté ses 115 ans jeudi passé le 12 février dernier. Il est à noter que le Conseil général de Monthey était le premier à l'époque, près de 50 ans avant Sion et 60 ans avant Sierre. Dans ce cadre, le Bureau a invité les anciens présidents et présidentes à une rencontre avec ce plénum et nous souhaitons les remercier vivement pour leur engagement passé et présent. Nous pouvons les applaudir.

Vous avez, affiché, l'ordre du jour du soir. Le Bureau vous propose quelques modifications de cet ordre du jour. Est-ce qu'il appelle des remarques ?

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Nous passons à l'approbation du PV du 11 décembre 2023. Est-ce qu'il y a des remarques sur le PV ?

Le PV est accepté à l'unanimité moins une absence.

Je remercie monsieur Burri pour le travail effectué.

Nous passons tout de suite au point 2 de l'ordre du jour.

2. Information sur le Terminal Rail Route.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

La Municipalité souhaite vous présenter l'avancement de ce projet. La parole est au président, monsieur Coppey.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs du Conseil général,

Il nous paraissait important de mettre ce point à l'ordre du jour. Pourquoi? Parce qu'on parle, de longue date, du terminal Rail Route. J'étais à votre place durant la législature 2001-2004 lorsque monsieur Comte, notre ancien chef de service, aujourd'hui à la retraite, venait nous présenter le dossier Rail Route. Cela fait quelques années, je ne préfère pas compter, que l'on parle de ce dossier, qui est enfin une réalité.

C'est une réalité puisque nous avons tous les feux au vert, c'est-à-dire toutes les autorisations en force (autorisation de construire, procédures de changements de zone, et changements d'affectation). On peut se réjouir de savoir que l'on va de l'avant, notamment par rapport au financement et au soutien de la Confédération et du canton ; là aussi, nous avons reçu toutes les autorisations pour débiter en temps voulu. On sait que le Valais est en plein développement économique dans bon



nombre de domaines. On parle souvent, de l'agriculture et du tourisme. Je rappelle souvent que le PIB des différentes sociétés liées à la chimie, notamment Viège et Monthey, représentent un PIB identique à celui de l'agriculture et du tourisme cumulés. On doit bien se rendre compte que notre canton vit, non seulement de l'agriculture et du tourisme (loin de moi l'idée de mettre entre parenthèses ces activités importantes) mais le monde des sciences de la vie et de sites tels que Viège et Monthey, est extrêmement important pour notre économie valaisanne.

Lorsqu'on parle d'enjeux économiques, on parle de liens de transport qui doivent se développer sur Monthey ; cela a été le cas avec ce dossier. Si l'on se focalise plus sur la ville de Monthey, d'autres éléments viennent appuyer l'importance cruciale de ce dossier pour notre développement, au niveau de l'aménagement du territoire.

La ville s'est fortement développée dans la région de la gare et sous-gare, avec un site chimique qui était, il y a 50-60-70 ans, séparé de notre lieu de vie montheysan ; une nécessité de cohabitation entre le site chimique et l'ensemble de la ville et des habitations est nécessaire.

Au niveau de l'aménagement du territoire, c'était un élément important de ne plus avoir le terminal, actuellement sur la Place de la Gare, avec toutes ses problématiques de cohabitation avec la population qui gravite autour de cette gare. Je pense notamment à nos étudiants du cycle d'orientation et des différentes écoles, qui viennent en transports publics jusqu'à la gare.

Forte densité de la population sur le bas de la ville : vous avez une photo récente, qui démontre clairement la problématique de la circulation des véhicules dans une zone habitée avec tous les risques que cela comporte. Une infrastructure obsolète également, avec son terminal Bertschi qui a toujours l'autorisation d'exploiter mais qui doit être revue ; si on doit rénover une telle infrastructure, autant la déplacer et la mettre hors des zones d'habitation.

Trois objectifs principaux dans ce projet :

1. La sécurité

Je n'ai pas besoin de vous expliquer que le passage à niveau, avec les camions Bertschi et le manque d'organisation, était une réelle problématique ; cela fait des années que ça dure et il est temps que ce terminal Bertschi puisse être déplacé.

2. La promotion économique

On sait que les moyens de transports sont de plus en plus importants par rapport à l'industrie et les transports par rail ont une valeur ajoutée par rapport aux camions, notamment au niveau écologique. Il est important d'avoir cette sensibilité. On nous pose souvent la question : "pouvez-vous assurer que le nombre d'emplois sur le site chimique perdure, voire augmente durant les prochaines années?". Vous savez très bien que notre marge de manœuvre n'est pas énorme. Toutes les décisions sont prises, à Bâle, Ludwigshafen, ou aux États-Unis dans les différentes entreprises du site chimique. Toutefois, il y a un élément fort : un service public de qualité. On pense à l'école de laborantins mais aussi à des structures telles que le terminal ; c'est une plus-value essentielle pour maintenir de l'emploi à Monthey.

Vous savez que le site chimique, par Syngenta, est impliqué dans cette société du terminal. Cela démontre la volonté d'avoir une infrastructure de qualité qui



permette de voir l'avenir de manière positive, par rapport au développement de notre site industriel.

Ce sont des éléments importants qui doivent être soulignés et qui ont impliqué l'étude qui, aujourd'hui, est en cours de réalisation.

3. Impact sur la circulation.

C'est le graphique le plus parlant que l'on puisse avoir. Vous voyez l'utilisation de notre territoire par l'ensemble des acteurs liés aux sites chimiques.

On pense aux ouvriers, qui se déplacent et rejoignent les différents parkings du site chimique ; mais surtout les véhicules, camions et autres, qui viennent de l'autoroute, traversent toutes nos villes en passant devant des écoles et des lieux publics.

Avec la nouvelle variante, en bleu devant vous, plus du tout d'actualité puisque la sortie d'autoroute côté Bex/Saint-Maurice, permettra un accès grâce à la réalisation d'un pont "entrée sur le site" et d'une liaison avec le terminal du côté sud de la ville. La sortie B, permettra un accès sécurisé, autonome, hors zone d'habitation. C'est le premier élément pour lequel nous devons être sensibles ; nos prédécesseurs et vous-même avez été sensibles durant ces dernières années.

Vous le voyez aussi au niveau ferroviaire : l'ensemble des trains-marchandises s'arrêteront à la hauteur du passage à niveau de l'Avenue de l'industrie, il n'y a donc plus du tout de trafic marchandises sur la gare CFF, pour le bien de l'ensemble de la population qui habite proche de la gare.

Rappelons également que ce projet a pris du temps parce que c'est un projet d'envergure, avec un investissement d'un peu plus de 100 millions, qui doit être coordonné avec d'autres éléments, comme la sécurisation et la naturalisation de la Vièze. Située aux abords de la Vièze, il y avait une connexion. Le chef de service Patrick Fellay, qui est le chef d'orchestre de ces deux dossiers, a eu la possibilité de coordonner l'ensemble de ces éléments.

Le dossier sécurisation de la Vièze, dont les travaux ont déjà débuté, vont bon train et devraient se finaliser pour cet été 2024 (à l'exception du pont CFF qui interviendra en 2025). Ce sont des investissements importants, particuliers, qui ont fait l'objet de longues études et qui doivent être réellement coordonnés, afin qu'ils soient efficaces.

Nouveau pont CFF : il interviendra en coordination avec la sécurisation et la naturalisation de la Vièze. C'est une obligation par rapport à la vétusté de ce pont en 2025.

Enfin, si l'on peut déplacer le terminal Bertschi actuel, cela donne l'opportunité d'un développement de la Place de la Gare CFF. Vous savez qu'il y a un projet de regroupement des gares CFF et AOMC ; la volonté étant de créer un réel hub de transport public, à 400 mètres du centre-ville. Avec notre développement de territoire et plus de 3'000 personnes qui habitent sous gare, c'est un lieu privilégié par rapport aux accès de l'ensemble de la population. Vous avez sûrement entendu dans la presse que les CFF sont en retard par rapport à la LHand (Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées, ndlr) et la sécurisation de l'ensemble des gares ; c'est le cas pour Monthey, puisque nous avons encore des quais de gare qui ne sont pas adaptés à la LHand. Tout cela sera réalisé durant les prochaines années grâce à la construction du terminal puisque les CFF ont mis à l'enquête le réaménagement de la gare, avec une adaptation des différentes normes actuelles.

Le projet du terminal.



Je n'y reviendrai pas en détails mais vous voyez la partie verte, qui est la partie essentielle du terminal, où se situera la grue de chargement et de déchargement des différents containers. La partie en rouge comporte 4 voies parallèles d'accès et de délestage par rapport aux wagons de marchandises en lien avec ce terminal, voire directement avec le site chimique. Cette partie rouge se termine à l'Avenue de l'Industrie, pour éviter tout conflit avec les habitations. Les parties bleues sont les parties routières, avec une loge d'attente des différents camions et le déplacement du parking CIMO actuel pour lui permettre d'avoir la même qualité de service que les parkings privés.

Il y a différentes photos-montages, on va vous les passer. Vous y voyez le remplacement du pont CFF, devant vous à droite, côté ville, et le nouveau pont du terminal, qui sera réalisé en parallèle pour accéder à ce terminal.

Le coût de réalisation est de 110 millions estimés, avec une forte participation de la Confédération, 27%, à cumuler avec la participation de 42% des CFF, qui sont un prestataire et un interlocuteur fédéral. 70% sont donc payés entre l'Office Fédéral des transports et les CFF. Vous voyez à quel point ce terminal est d'ordre régional. Je fais souvent le lien avec le site chimique parce qu'il représente, à long terme, 50 à 55% des utilisateurs de ce terminal. Les 45 à 50% restant seront utilisés par l'ensemble des entreprises de la région, de Vevey à Sion.

Il y a également une participation financière du canton et de la commune, des emprunts et le site chimique, ce sont les différents investisseurs.

Etapas déjà franchies.

Nous avons toutes les autorisations en notre possession pour la réalisation. Au mois d'août de l'année passée, il y a eu un dépôt de demandes de subventions à l'OFT, dont nous avons déjà reçu les validations et la confirmation de la subvention.

Par contre, d'un point de vue formel, une fois que les autorisations de construire sont en force, avant de débiter les travaux, nous devons déposer une demande, cela sera le cas durant les prochaines semaines.

Les travaux ont déjà débuté. Sachez que si l'on intervient aujourd'hui, c'est aussi car mercredi, nous allons présenter, aux riverains proches de l'ancienne caserne des pompiers de CIMO (qui sera détruite au mois de mars) quelques effets sonores et visuels. La démolition de la caserne aura lieu entre février et mars de cette année ; les lignes et pont CFF entre le 10 mars et le 24 octobre de cette année. Ces travaux sont précisément estimés et peuvent encore varier suivants la météo ou les décisions fédérales car nous devons demander l'accord de la Confédération par rapport à ces investissements et au soutien financier. Le timing devrait être tenu.

Bénéfice du projet.

La qualité de vie de l'ensemble de la population sera améliorée, plus particulièrement celle des habitants proches de la gare. Nous sommes tous des utilisateurs, nous avons tous des enfants qui gravitent autour de cette gare.

Urbanisation, réalisation et sécurisation du quartier de la gare.

Au niveau de l'urbanisation, il y a un projet de plan de quartier prévu en deux étapes, avec un développement important. Vous verrez que, grâce à la suppression du terminal Bertschi, la Place de la Gare sera un nouveau lieu de vie en lien avec le centre-ville de Monthey.

Nouvelle opportunité de développement du site chimique.



C'est un renforcement de notre région aux niveaux économique et écologique ; aujourd'hui, on ne peut pas se développer économiquement sans avoir une vision verte ; je crois que les entreprises du monde chimique y sont sensibles et participent à ce terminal pour suivre cette philosophie de durabilité.

L'AOMC pourra se développer à nouveau ; cela permettra d'avoir un hub de transport public et un accès à la gare d'Aigle en moins de 13 minutes, tous les quarts d'heure.

Suppression totale des attentes au passage à niveau.

Si le trafic ferroviaire de marchandises ne va plus jusqu'à la gare, on a une amélioration et une diminution du nombre de passages de trains aux différents passages à niveaux, plus particulièrement à celui de l'Avenue de l'Industrie.

La sécurisation, j'en ai déjà parlé, est l'élément essentiel de ce dossier ; cela fait partie de la qualité de vie.

C'est un dossier qui n'a que des avantages. La participation de la commune de Monthey ; je tiens à le souligner puisqu'il y a des nouveaux parmi vous et que c'était dans le budget de la dernière législature ; s'élève à plus de 4 millions. C'est un montant qui a déjà été intégré dans notre comptabilité et qui n'a pas besoin de sortir durant les prochaines années. Ce dossier a peu de conséquences financières pour la commune mais de grandes conséquences et de grands avantages pour notre vie montheyenne, je ne peux que m'en réjouir.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai essayé de ne pas être trop long. C'est un dossier qui me plaît et qui, j'en suis persuadé, est un élément phare du développement de notre ville.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute question et toutes remarques complémentaires. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup.

Nous saluons l'arrivée de madame Jackie Tuor. Nous sommes donc 53 personnes ce soir.

Est-ce qu'il y a des questions, quant à ce projet, dans le plenum ?

Si ce n'est pas le cas, on passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Piscine découverte – coûts d'investissement – présentation.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président, je me permets de reprendre la parole puisque monsieur Pierre Contat est à l'étranger.

Il nous paraissait important, à votre président, le Bureau, l'association de la piscine et son comité, de vous faire part de la situation financière aujourd'hui, alors que les travaux sont terminés et que l'ensemble des comptes d'investissement sont bouclés.



Le but n'est pas de parler de l'exploitation et des frais de gestion de cette piscine mais réellement de l'investissement qui a été réalisé.

Rappel historique.

- 1931 : construction de la première piscine. Ce sont des photos en noir et blanc que vous connaissez toutes et tous. L'emplacement n'était pas celui que l'on connaît aujourd'hui mais une piscine qui a été rénovée en 1967. C'est un investissement important pour la collectivité monthaysanne, qui a toujours été sensible à ce lieu de vie. Un lieu de vie qui a permis à bon nombre de familles et de différentes générations d'avoir du plaisir en famille et de partager.
- 1982 : agrandissement supplémentaire et réalisation du toboggan.
- 2002 : la pataugeoire. J'ai dû rappeler à notre responsable de la communication, bien plus jeune que moi, qu'il y avait déjà une pataugeoire avant, qui a été modifiée par une nouvelle pataugeoire en forme de pieuvre.
- 2022 : deuxième transformation.

C'était important de vous remettre ces dates, pour se rappeler que les derniers gros investissements, avant 2022, dataient de 1967. En d'autres termes, et c'était l'avis de l'ensemble du Conseil municipal et du Conseil général, il y avait nécessité d'investir dans la piscine. Il y avait aussi une nécessité de maintenir ce lieu de vie extraordinaire, historique de la vie monthaysanne, et vous aviez tous été d'accord sur le principe de cet investissement.

La question qui se posait était plutôt : quel est le taux d'investissement que l'on doit réaliser par rapport à cette rénovation ?

Aujourd'hui, on est tous d'accord pour dire que c'est une réelle réussite ; d'autant plus au vu de la période et des années de chaleur et d'implication intense de la vie monthaysanne. Ceux et celles qui ont participé ont suivi l'ensemble de ces travaux, qui en ont assuré la réalisation, ont vu juste au niveau de la grandeur. On parlait de 15 millions de couverture de la part de la commune ; c'était un montant nécessaire pour arriver à une telle qualité, et judicieux. On aurait pu mettre 5, 6 ou 7 millions de plus. On aurait pu obtenir une offre supérieure mais, peut-être, disproportionnée.

Venons-en aux coûts. J'ai évoqué le montant de 15 millions, c'est celui qui a été annoncé en 2014, à plus ou moins 20%, pour cet investissement d'envergure. Pour ceux qui ont suivi le chantier, il ne s'agissait pas uniquement de rénover les bassins mais l'ensemble de l'infrastructure, des conduites, des vestiaires, du restaurant.

En 2019, nous sommes revenus devant vous, en collaboration avec le comité, en précisant que l'on souhaitait un investissement de 14,99 millions. Les travaux ont été réalisés avec un suivi extrêmement pointu et efficace de la part du comité de la piscine. Ils sont quasiment tous présents.

Madame la présidente, vous transmettez nos félicitations aux absents.

Félicitations ! Il y a eu une rigueur extrêmement pointue, pour arriver au montant de 14'984'875 francs d'investissement (montant validé par la Municipalité et par son service). Cela a été fait de manière véritablement professionnelle, on peut se féliciter. De plus, le comité a sensibilisé les communes avoisinantes : 1,3 millions ont été versés de la part de la commune de Collombey-Muraz (principalement), Massongex



et Troistorrents. Ce montant sera déduit des 14'990'000 millions et ne nécessitera pas de prise en charge du déficit de la part de la commune de Monthey.

Il paraissait important, au Conseil municipal, de rappeler ces chiffres, féliciter et remercier l'ensemble du comité pour leur implication. On parle souvent d'associations sur la commune de Monthey, des bénévoles qui ne comptent pas leurs heures : la piscine de Monthey et son comité en font partie.

Un grand merci pour votre travail, qui est une réussite. Il a profité à l'ensemble de la population durant cet été et profitera, j'en suis sûr, durant les 50 prochaines années.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je reste à votre disposition.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du conseil général

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions concernant ce point ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au point suivant.

4. Election d'un membre à la Commission Agglo.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Suite à la démission de Mme Launaz Perrin, nous devons élire une nouvelle personne dans cette Commission. La place appartenant au groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne, nous écoutons le groupe quant à sa proposition.

Intervention de M. Fabien Thétaz (PS)

Monsieur le président, mesdames, messieurs de la Municipalité, chers collègues,

Notre groupe propose monsieur Cosimo Mirabile en remplacement d'Éliane Launaz Perrin comme membre de la Commission. Il propose en outre, moi-même à la présidence de ladite Commission, s'il n'y a pas d'autres candidats, nous vous proposons de procéder à une élection tacite.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci, est-ce qu'il y a un autre candidat ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de voter sur la procédure.

Le vote tacite est approuvé.

Nous pouvons féliciter monsieur Mirabile pour son élection à la Commission Agglo.

5. Election à la présidence de la Commission Agglo.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Il nous faut donc aussi passer à un vote. Quelles sont les candidatures.

Intervention de M. Fabien Thétaz (PS)

Monsieur le président,



Comme je suis membre de cette commission, notre groupe propose que je reprenne moi-même la présidence de la Commission. Je vous propose d'adopter la même procédure s'il n'y a pas d'autres candidatures.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures dans la salle à la présidence de la Commission Agglo ?

Si ce n'est pas le cas, je propose qu'on revote sur la procédure.

Le vote tacite est approuvé.

La procédure est acceptée. Félicitations monsieur Thétaz pour votre présidence.

6. Réponse au postulat de Mmes Pascale ROSERENS, Isabelle MISSILIER et Karine BRESSAN-CESCATO nommé "Soluna, un centre de loisirs pour les juniors efficace qui fait ses preuves et pourquoi pas un centre de loisirs pour nos jeunes seniors ?".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Pour mémoire, le postulat de Madame Bressan-Cescato a été déposé le 12 décembre 2022, puis développé et accepté le 20 mars 2023. Je passe la parole à la Municipalité pour sa réponse. Monsieur Thétaz.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Vice-Président de la Municipalité

Merci monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillers généraux, mesdames les conseillères générales Karine Bressan-Cescato, Isabelle Missillez et Pascal Roserens, j'ai le plaisir de vous apporter la réponse à ce postulat, qui interrogeait sur les possibilités offertes aux jeunes seniors de bénéficier d'un lieu de rencontres intergénérationnel.

Pour rappel, tout d'abord, la structure communale Soluna, qui promeut les projets des jeunes, est bien ancrée et connue dans le champ social de notre ville de Monthey et met à disposition de ses bénéficiaires un nombre important d'activités diverses. Votre postulat questionne la possibilité d'implémenter une structure similaire, destinée, cette fois, aux jeunes seniors de Monthey, sous le même toit, ou ailleurs, avec une possibilité de mutualisation des locaux et du personnel d'animation.

Tout d'abord, je tiens à vous rappeler, les structures existantes pour les personnes du troisième âge et les aînés de notre ville. En premier lieu, la structure de BRIC seniors, le Bureau Régional d'Information et de Coordination destiné aux aînés, qui est une collaboration entre PRO SENECTUTE, le CMS Bas-Valais, ainsi que les communes de Monthey, Collombey-Muraz et les trois communes de la vallée (Troistorrents, Val d'Illiez et Champéry). Un bureau qui propose, en plus de sa mission première de conseil, un certain nombre d'activités destinée aux seniors, plutôt dans le cadre de cafés-rencontres, qui sont également des espaces de socialisation.



On peut aussi citer le projet de buvette participative, lancé au cours de l'année 2023, qui offre, d'avril à octobre, un espace pour les personnes de tous les âges désireuses de se rencontrer dans un cadre bucolique et qui sera également actif au cours de cette année 2024. Citons également le club des aînés de Monthey et environs, qui organise, tout au long de l'année, plusieurs sorties gustatives et culturelles et qui rencontrent également un franc succès. L'association PRO SENECTUTE Valais propose pour sa part, de nombreuses activités, notamment sportives, destinées, par contre, aux aînés uniquement.

Nous pouvons également parler de l'AVIVO, l'association de défense et de détente des retraités de Monthey au lac ; dont le président est présent dans le public d'ailleurs et que je salue, qui est également très active comme association et qui offre la possibilité aux seniors de participer à la vie socio-culturelle de la région, sans l'aspect intergénérationnel.

Quelques mots par rapport à la réflexion que j'ai eue avec les deux chefs de service : Yann Tornare, directeur du Home des Tilleuls et ancien directeur de PRO SENECTUTE Valais, ainsi que Gérard Moulin, directeur du CMS Bas-Valais.

Dans un premier temps, nous avons émis l'hypothèse que le public cible, donc les jeunes seniors que vous visez dans votre postulat, pourraient potentiellement ne pas être demandeurs de ce type de projet. En effet, les jeunes sexagénaires sont aujourd'hui très actifs, mobilisés dans de nombreuses activités, notamment dans le cadre familial en qualité de grands-parents mais également dans le cas d'activités bénévoles ou par leur hobby. Sont-ils vraiment en quête d'un projet centré sur le vivre ensemble et intéressés à avoir des contacts intergénérationnels ? N'est-ce pas une population plus âgée que viserait ce postulat ?

Pour aller plus loin, je crois qu'il est nécessaire de quantifier le besoin. Il paraît important d'éviter les redondances entre les différentes structures que nous avons à disposition pour le troisième âge. À ce titre, un espace de rencontre unique pour nos seniors ne semble pas être la solution la plus pertinente.

Nous avons alors envisagé un projet-pilote, en collaboration cette fois avec Soluna qui, comme vous le savez, emménagera, dans de nouveaux locaux en 2025. L'aspect intergénérationnel, d'une telle cohabitation amènera certainement une plus-value très intéressante. De telles discussions avaient déjà été initiées avec le Service Jeunesse de notre ville, au début de cette législature.

Au vu de ces différents éléments, ce que nous vous proposons et ce que nous allons réaliser, est de créer un espace dédié aux seniors dans le futur bâtiment occupé par Soluna en 2025, notamment dans le but de créer des liens intergénérationnels. Un encadrement, par du personnel qualifié, existant, semble nécessaire. En plus de ce personnel qualifié existant une implication du BRIC senior et PRO SENECTUTE, semble nécessaire. Après une première phase pilote, il conviendra de tirer un bilan pour voir si l'offre est pertinente ou pas. A l'issue de cette phase pilote, si cet espace dédié aux seniors répond à une demande, ce projet pourrait également être étendu, que ce soit à d'autres lieux comme la Casanova ou à la zone sportive.

Voilà, mesdames Karine Bressan-Cescato, Isabelle Missillez et Pascal Roserens, j'espère avoir répondu à votre postulat le plus complètement possible. Je reste bien entendu à votre disposition si nécessaire.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. Est-ce que les signataires souhaitent réagir ?

Intervention de Mme Karine Bressan-Cescato (Le Centre)

Chères et chers collègues, excusez ma voix un petit peu cassée ce soir.

Nous vous remercions pour la réponse positive apportée à notre postulat, bien que nous aurions souhaité que le projet voie le jour un peu plus rapidement. C'est une magnifique opportunité de dédier un espace dans le futur bâtiment de Soluna, qui plus est, avec un personnel d'animation qualifié.

Finalement, tout vient à point pour qui sait attendre.

Nous nous réjouissons de voir naître ce projet-pilote en 2025 et nous espérons que celui-ci sera accompagné de tous les moyens de communication adaptés pour en assurer le lancement.

Merci pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Nous passons au point suivant.

7. Développement du postulat de M. Guillaume SONNATI nommé "Nommer un chemin en l'honneur de Mme Simone REICHENBACH".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Monsieur Sonnati a déposé un postulat lors du plénum de septembre 2023.

Je vais indiquer la procédure pour les développements des postulats de la soirée. Le signataire ou l'un des signataires va développer le sujet, ensuite la discussion générale sera ouverte à l'issue de laquelle uniquement le ou les signataires pourront reprendre la parole. Finalement le postulat sera soumis au vote. Est-ce qu'il y a des remarques quant à la procédure ?

M. Sonnati, vous avez la parole

Intervention de M. Guillaume Sonnati (PS)

Monsieur le président du Conseil général, madame la municipale, messieurs les municipaux, madame et messieurs les anciennes et anciens présidents du Conseil général, chères et chers collègues, j'ai le plaisir d'être là ce soir pour défendre un postulat ayant pour objectif de renommer un chemin en l'honneur de madame Simone Reichenbach.

Je vais essayer d'être précis étant donné qu'on a un ordre du jour relativement chargé et de respecter les consignes données par notre cher président du Conseil général. Très concrètement, il y a trois raisons objectives qui nous invitent à soutenir un tel postulat.



La première raison est de respecter ce qu'on a qualifié "les institutions et les procédures démocratiques". Il faut savoir que le Conseil général précédent, de l'ancienne législature, a accepté un postulat qui visait à nommer un lieu, un chemin, une infrastructure, un bâtiment en l'honneur d'une femme qui aurait marqué l'histoire. Force est de constater que, 5 ans plus tard, il n'y a toujours absolument rien ; c'est-à-dire que la volonté populaire, parce que nous sommes des représentantes et des représentants du peuple, n'est toujours pas réalisée.

Un deuxième élément, à notre sens fondamental, est de valoriser une institution sociale de renom qui fait partie de l'histoire récente de la commune de Monthey. Il faut savoir que la Castalie a plus d'une cinquantaine d'années d'existence : elle s'est développée en 1970 ; a été précurseur dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap ; d'abord des enfants, qui ont grandi, les adolescents et désormais les adultes ; leur assure une qualité d'accompagnement ; favorise leur intégration, en leur permettant d'étudier et de travailler.

C'est vraiment un cadre de vie dans lequel vivent des centaines de personnes au quotidien. Tout cela pour signifier que, dans l'histoire récente de la commune de Monthey, la Castalie est un vecteur prépondérant, sans compter toutes les citoyennes et citoyens venus s'installer sur la commune de Monthey pour travailler au sein de la Castalie.

Le dernier élément est d'honorer une femme d'importance, en l'occurrence madame Simone Reichenbach. Elle a été l'historique et la première directrice du centre médico-éducatif "la Castalie" de 1970 à 1992 : 20 ans d'activités, de développement de programmes d'accompagnement, de construction de bâtiments. Elle a œuvré avec les familles et avec les autorités. C'est une personne qui a marqué, vraiment, le domaine de l'accompagnement. Je sais que, parfois, la Municipalité a de la peine à trouver des personnalités féminines à valoriser sur notre territoire ; on arrive avec un élément et une personnalité concrète.

Pourquoi estime-t-on que le moment est opportun pour changer de nom de chemin ?

Parce que la Castalie a mis en place un grand processus de modification de son organisation et de son fonctionnement. Cela fait plusieurs années qu'elle s'est développée : elle a modifié les concepts d'accompagnement pour répondre aux défis et aux enjeux actuels. Il faut savoir que dans le domaine du handicap, ce n'est plus les mêmes personnes que l'on accompagne ; il y a le développement des problématiques reliées aux troubles autistiques, elle a donc des bâtiments adaptés à l'accompagnement de ce type de public. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que les personnes en situation de handicap vieillissent ; il a fallu adapter les infrastructures et l'accompagnement pour répondre à ces besoins. La Castalie a donc développé un programme d'accompagnement, une organisation et désormais, de nouveaux bâtiments, qui sont aussi respectueux des normes sismiques et imposées par le Service de l'action sociale, pour garantir un accompagnement adéquat et innovant.

Autrement dit, c'est un nouveau chapitre institutionnel qui s'écrit, avec de nouveaux bâtiments et un nouveau concept d'accompagnement, raison pour laquelle, il nous paraît être le moment opportun pour renommer ce chemin.



Pourquoi est-ce un lieu opportun ? Parce que dans l'imaginaire collectif montheysan, on connaît aussi le chemin Champerfou qui concerne 109 bâtisses au travers de la Castalie ; la grande majorité de ce chemin concerne le territoire de la Castalie. On peut voir très concrètement que ce chemin commence à la route des Aunaires, croise la route du Vernet, là y a toute l'infrastructure de la Castalie, et se termine par une zone villa, avant d'arriver aux centres commerciaux sur la commune de Collombey-Muraz.

C'est un fait. Il n'y a pas que des avantages dans un postulat ou dans une décision. Il y aura un petit désagrément : 109 bâtisses devront se familiariser avec un nouveau nom de chemins. Cela dit, sur le plan symbolique, autant pour valoriser une femme d'importance que pour respecter la volonté populaire et, d'autre part, pour valoriser une institution sociale de renom, on estime que le désavantage est largement compensé par une multitude d'avantages.

Je reste à disposition pour tous types de questions et vous remercie d'ores et déjà pour le soutien.

Vous me rétorquerez qu'il faut nommer une rue, un chemin ou une bâtisse administrative lorsque qu'un nouvel élément intervient, mais on sait toutes et tous que cela prendrait des années. On a ici un exemple concret et clair, qui amènerait une plus-value sur le plan symbolique et qui permettrait de faire "coup double" : valoriser une femme de notre commune et valoriser une institution du secteur du travail social, reconnue en Suisse, pour ne pas dire au niveau international.

Je vous remercie d'avance pour votre soutien.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur Sonnati.

Je vais ouvrir la discussion générale. Je vous propose que l'on pose toutes les questions et monsieur Sonnati y répondra en conclusion.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole dans la salle ?

Intervention de M. Denis Maret (Le Centre)

Monsieur Sonnati, j'entends bien ce que vous dites et je trouve cela très bien.

Quelque chose m'est venu à l'esprit en vous entendant parler : ne serait-il pas envisageable, plutôt que de changer le nom d'une rue, de débaptiser la Castalie pour "Institution, madame Reichenbach" ?

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Monsieur Sonnati, je suis aussi très sensible et j'accepte volontiers qu'on laisse une marque à une personne, femme ou homme.

Cependant, je suis allée regarder, le chemin Champerfou compte 49 résidents. Il n'y a pas que des résidents, il y a aussi des entreprises. Tout ça n'a pas seulement un impact sur leurs habitudes (changer de nom, s'habituer, etc), cela a aussi un coût (imaginez tous les papiers à changer, etc.).



Je rejoins un peu mon collègue : pourquoi ne pas édifier une statue ou quelque chose qui ait moins de coûts pour d'autres personnes ?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci madame Multone ce qu'il y d'autres demandes de prise de parole ?

Si ce n'est pas le cas, je clos la discussion générale.

Monsieur Sonnati, vous avez le mot de la fin.

Intervention de M. Guillaume Sonnati (PS)

Je vous remercie pour vos remarques et questions.

Tout d'abord, sauf erreur, le statut juridique de la Castalie, est une institution de droit public. Très concrètement, il y a un Conseil d'administration, qui est le comité, qui assure la qualité d'accompagnement et le cadre stratégique et un collège de direction. Les bâtiments sont donc aux mains de cette fondation, ou institution, et l'État du Valais est derrière et garant.

Ce peut être une piste ou une marge de manœuvre de renommer la Castalie, mais cela ne ressort pas de la décision du législatif, ni de l'exécutif montheysans. Cela peut être une suggestion à leur émettre mais on ne pourra pas, nous, leur imposer de nommer un bâtiment public vu qu'ils sont propriétaires des bâtiments sous garantie du Service de l'action sociale.

Autre élément : j'entends bien qu'il peut y avoir des désagréments sur le plan économique et sur le plan symbolique. Moi, je pense que c'est un joli message, de nommer une rue, enfin, à l'effigie de la gent féminine et de favoriser une institution sociale de renom. Cela sera plus fort et plus important, à notre sens sur le plan symbolique, que de créer une statue. Simplement entre n'avoir absolument rien ou avoir la possibilité de valoriser d'une quelconque manière une femme qui a marqué l'histoire contemporaine montheyssanne, je peux bien vivre avec la deuxième option mais je préférerais qu'on vote aujourd'hui sur la possibilité de renommer cette rue sur la phase de développement.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci, nous allons passer au vote.

Le postulat est refusé avec 33 non contre 16 oui et 3 abstentions.

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

8. Développement du postulat de Mmes Karine BRESSAN-CESCATO, Chantal COPPEX et M. Didier MARTORANA nommé "Dynamisons notre Demècre à Montà !".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du conseil général

Le postulat a été déposé lors du plénum de septembre 2023. La parole est à monsieur Martorana.



Intervention de M. Didier Martorana (Le Centre)

Merci beaucoup, madame la conseillère municipale messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Dans le cadre de ce postulat, notre groupe s'est penché sur un événement cher à chaque Montheyenne et chaque Montheyan.

« Demècre à Montà » faisant référence à notre marché hebdomadaire du mercredi. Qu'on le fréquente de manière assidue ou plus occasionnelle, chacun d'entre nous a pris et prend encore, j'en suis sûr, du plaisir à déambuler, un mercredi matin au centre-ville de Monthey pour faire quelques amplettes, papoter avec des connaissances ou refaire le monde à l'heure de l'apéro.

Notre marché a toutefois été quelque peu chamboulé ces dernières années. Notre ville étant en plein développement démographique, des enjeux de mobilité entre autres, viennent parfois se heurter à des habitudes bien ancrées. Ainsi, décision a été prise de ne plus fermer la place centrale d'avril à octobre pour le marché du mercredi. Cette décision coïncide avec les nouvelles cadences des transports publics de MobiChablais s'élevant actuellement à environ treize bus par heure, soit beaucoup plus qu'auparavant, ce qui complique sensiblement la mise hors-service des haltes de la Place centrale, une grosse demi-journée par semaine.

En effet, en cas de fermeture de la place, le trafic devrait alors être reporté sur la petite ceinture ou l'Avenue de l'Europe, ce qui pourrait engendrer des surcharges à certains moments de la matinée du mercredi. A noter que les deux seules exceptions à cette règle sont bien évidemment Carnaval et la foire du 31.

Cette situation engendre une baisse d'attractivité pour les commerçants et de convivialité pour les visiteurs qui doivent désormais traverser la route pour se rendre aux différents stands.

Le marché est désormais éclaté en trois endroits : sous les platanes, sur le trottoir devant Monthey Tourisme, ainsi que sur la place Tübingen, créant, de fait un manque d'unité ; unité pourtant tellement importante dans le cadre d'un tel événement. À noter que des discussions et des réflexions à ce sujet ont déjà eu lieu entre les différentes parties prenantes, sans toutefois aboutir à une solution satisfaisante à ce jour. La dernière en date correspondait à la fermeture partielle de la place centrale avec le déploiement d'agents Securitas aux 2 extrémités de la place, pour contrôler le trafic. Après une période d'essai, cette possibilité a été écartée car peu satisfaisante.

Nous tenons encore à relever que les futurs travaux de la route RC 302, qui englobent la Place centrale de Monthey, prévoient, entre autres, une amélioration de la qualité des zones piétonnes et de l'ambiance du centre-ville par la mise en place d'espaces publics, dans lesquels la voiture ne sera plus prioritaire. Cela est de bonne augure pour notre marché puisque la Place centrale sera, à terme, mieux adaptée à ce type d'événement. Le seul bémol réside dans l'horizon de réalisation de ce projet, prévu aux alentours de 2028.

Dans ce contexte, notre groupe est d'avis qu'il y a lieu d'agir bien avant cette date, afin de redonner une vraie âme à notre marché ; en tâchant d'optimiser les espaces disponibles avec pour but de retrouver une meilleure attractivité et convivialité.



Par ce postulat, nous souhaitons qu'une étude approfondie de cette thématique soit entreprise. A cet effet, nous avons développé quelques pistes de réflexion ou propositions d'amélioration, énumérées ici.

Tout d'abord, nous avons remarqué que, selon le listing des exposants mis à disposition sur le site de Monthey Tourisme, le marché de Monthey compte actuellement 23 stands alimentaires, 2 stands de vins et de bière, 2 stands de textiles et 3 stands d'accessoires et autres marchandises ; en sachant que le marché de Monthey ne comporte actuellement pas de liste d'attente, d'autres commerçants pourraient encore étoffer son offre. Il serait donc intéressant, selon nous, d'analyser la possibilité de mettre en place une campagne de prospection de nouveaux commerçants, idéalement de notre région. Cela pourrait se faire de manière simple, par des coups de téléphone, ou en visitant des marchés voisins en proposant à certains commerçants de venir à Monthey. A noter encore que, sur les 30 stands répertoriés, seuls 2 sont exploités par des commerçants montheyens. Il y a, ici également, une réflexion à avoir sur ce manque d'engouement. À titre de comparaison, 6 commerçants de Martigny ont des stands sur notre marché.

Nous relevons ensuite que peu, voire pas de données quantitatives ou qualitatives, n'existent sur le marché. Prenons, par exemple, l'évolution du nombre de marchands par année, l'évolution du nombre d'emplacements loués ou alors un questionnaire de satisfaction des marchands ou des citoyens. Les dernières données ayant pu nous être fournies datent de 2016 et font état du nombre moyen de marchands par jour de marché. Selon nous, la mise en place et le suivi de certains indicateurs permettraient d'avoir une meilleure vision de l'activité du marché et d'être, ainsi, plus proactifs dans sa gestion.

Le point suivant concerne les horaires du marché. Leur modification ou élargissement permettrait également d'améliorer son attractivité à notre avis, notamment pour les stands d'alimentation et de boisson, de loin les plus nombreux. En effet, les horaires actuels, de novembre à mars, s'étendent de 8h à midi. Ceux-ci ne satisfont pas les commerçants, qui font le plus gros de leurs chiffres d'affaires sur l'heure de midi. Je parle, ici, des commerçants alimentaires. L'horaire estival, d'avril à octobre, s'étend quant à lui de 8h à 13h. Il pourrait donc être envisagé une uniformisation de l'horaire estival en hiver ou de décaler l'horaire hivernal d'une heure, soit de 9h à 13h.

Le sujet le plus sensible et le plus important réside dans l'emplacement même du marché. Un des enjeux principaux serait la possibilité, ou non, de refermer la place centrale. Si cette potentialité s'avérait envisageable, le marché pourrait alors reprendre ses quartiers sur la place qui correspond à un emplacement idéal. Dans le cas contraire, il y aurait lieu d'analyser le déplacement du marché à un autre endroit du centre-ville. Plusieurs options seraient alors envisageables ; nous pouvons notamment penser à l'utilisation du parking découvert localisé devant la chapelle du Pont jusqu'à la Place sous les platanes ; une autre réflexion qui ferait du sens, serait de disposer des stands entre la place Tübingen, les rues piétonnes adjacentes et la Rue de l'Eglise jusqu'à la future Casa Nova. Une unité serait ainsi créée. Cette dernière variante permettrait également de profiter des synergies offertes avec l'Office du tourisme, la Médiathèque, etc. Ceci impliquerait l'abandon de l'emplacement des platanes, cher à beaucoup de Montheyennes et de Montheyens.

Nous ne prétendons pas amener une solution miracle par ce postulat, mais il nous semble important de se pencher, à nouveau, de manière plus approfondie sur ce



sujet, de manière proactive. Nous savons, ô combien, il s'agit d'une thématique émotionnelle et que des consensus devront être faits de part et d'autre.

Nous espérons que vous soutiendrez ce postulat visant à obtenir une analyse fine des potentialités d'évolution de notre marché afin de le rendre le plus attractif et le plus convivial possible. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du conseil général

Merci monsieur Martorana. J'ouvre la discussion générale.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Intervention de M. Clément Borgeaud (PS)

Merci monsieur le président, madame et messieurs les municipaux, chères et chers collègues et personnes dans le public,

Le Groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne a pris connaissance du postulat Dynamisons notre Demècre à Montà. Comme les postulants le relèvent, la configuration actuelle du marché présente quelques défauts et étudier des pistes d'amélioration a du sens — les pistes avancées par les postulants sont pertinentes d'ailleurs.

Notre groupe estime que si une telle étude approfondie sur le développement potentiel du marché devait être effectuée, il conviendrait également d'approcher les multiples associations culturelles et sportives de notre commune dans la démarche. En effet, le marché est également un lieu de convivialité, qui pourrait à coup sûr éclairer de manière efficace la vie associative locale.

Le Groupe PS et Gauche citoyenne soutient ce postulat et vous invite à en faire de même.

Nous attirons cependant l'attention des postulants sur le fait que recevoir les explications relatives à un tel texte deux jours avant la séance rend la décision de soutien quelque peu complexe, les séances préparatoires ayant déjà eu lieu. Il serait bon à l'avenir de permettre aux autres groupes de pouvoir se pencher sur les textes déposés dans des délais plus raisonnables.

Je vous remercie.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Monsieur Martorana, vous avez le dernier mot.

Intervention de M. Didier Martorana (Le Centre)

Le dernier mot sera : merci de votre soutien et j'espère que vous soutiendrez ce postulat pour notre marché. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Nous allons passer au vote.



Le postulat est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

9. Développement du postulat de Mme Sandy CRAUSAZ nommé "Une âme, un arbre".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le postulat a été déposé lors du plénum de septembre 2023. La parole est à madame Crausaz.

Nous saluons l'arrivée de monsieur Besse, nous sommes donc 54 pour les futurs votes.

Intervention de Mme Sandy Crausaz (LV)

Bonsoir tout le monde,

Par ce présent postulat, une âme en arbre, nous demandons dans un premier temps, d'effectuer, si ce n'est pas déjà fait, un état des lieux des forêts communales.

En effet, les conditions sèches et chaudes des dernières années ont provoqué des changements notables dans les forêts suisses et dans nos forêts montheyannes. J'ai vu une émission de la RTS qui m'a alarmée sur l'état de nos forêts. Les arbres morts ou endommagés sont plus nombreux, la repousse est moindre et nos forêts sont dans un piteux état.

Pour renforcer la biodiversité urbaine, nous souhaitons que la Municipalité réfléchisse à des emplacements dans le périmètre urbain afin d'avoir de vraies micro-forêts urbaines, selon la méthode Miyawaki. Celui-ci est un botaniste japonais Akira Miyawaki, qui a développé une méthode de restauration des forêts. Un des piliers de celles-ci repose sur le concept de végétation naturelle potentielle. Il s'agit d'identifier quel type de végétation serait naturellement présente dans un environnement, sans l'intervention de l'homme, regarder quels sont les arbres qui poussent dans la région des forêts primaires et de reproduire ça dans un mini-périmètre. J'ai trouvé ça super intéressant. Monsieur Miyawaki était un professeur du département des sciences de l'environnement de l'université de Yokohama, au Japon. Il a reçu en 2006 un prix Blue Planet qui récompense les efforts qui contribuent à résoudre les problèmes environnementaux mondiaux.

Il a fallu attendre les années 2000 pour que cette méthode soit appliquée en Europe, en Sardaigne, aux Pays-Bas, en Belgique, dans plusieurs villes en France, en Angleterre en 2019 et en Suisse en 2021, à Genève.

Ces micros-forêts sont réalisables sur des petites parcelles. Les plus-values sont l'amélioration de la qualité de l'air, les réductions des îlots de chaleur, la captation du CO₂, la biodiversité, l'habitat pour la flore, la faune locale et tout ce qui concerne la santé et le bien-être de la population.

L'idée est aussi d'associer cette plus-value pour le vivant à chaque naissance. Sur la commune de Monthey, les naissances annuelles s'élèvent, en 2022 par exemple, au nombre de 139. Ce serait une manière symbolique, pour chaque naissance, de planter des arbres, peut-être sous forme de cérémonies ; c'est qui est fait à



Neuchâtel, par exemple, où les familles sont invitées à planter un arbre pour la naissance de l'enfant.

Il serait intéressant d'inviter les nouveaux parents à planter des arbres pour leur enfant, d'impliquer les gens, d'une manière associative à ce projet-là. A Genève, il y a une association appelée Forêt B, qui va dans ce sens.

Ce serait une démarche participative et pédagogique qui offrirait l'opportunité aux citoyens et citoyennes de se réapproprier l'espace public, de renforcer des liens sociaux, d'être sensibilisés au rôle et à l'importance de ces écosystèmes et à la biodiversité, en se reconnectant à la nature.

Quoi qu'il en soit, mon message est de rappeler la responsabilité de chacun à préserver la vie, ici et maintenant, et pour les générations à venir.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup, j'ouvre la discussion générale. Madame Ambrozinho.

Intervention de Mme Adrienne Ambrozinho (EPM)

Chers membres du Conseil Général, chers membres du Conseil municipal, chère Mme Crausaz,

Merci pour la présentation de votre postulat. J'ai lu et passé en revue les références de votre postulat « une âme, un arbre » Je déplore l'inaptitude de la méthode Miyawaki pour nos latitudes montheysannes chères à nos coeurs. Cette méthode développée pour la restauration des forêts indigènes est critiquée par notamment le site theconservation.com où je cite :

« Les fondements scientifiques des chiffres souvent avancés par ses promoteurs (biodiversité jusqu'à cent fois plus riche, stockage du carbone trois fois plus important, etc.), largement tirés des publications du botaniste japonais et de ses continuateurs, sont notamment mis en question. »

De plus les critiques de cette méthode reposent essentiellement sur le manque d'approbation et de test en climat européen sur le long terme malgré une tentative en France depuis 2018 (et autres endroits cités lors de votre présentation) qui est pour l'instant peut concluante selon Wikipédia et Annabel Porté, chercheuse en écologie forestière à l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), il n'y a pas de plus-value notable démontrée pour nos contrées.

Concernant la proposition d'un arbre planté pour chaque naissance en milieu urbain cela reviendrait à mon opinion à se contenter de personnifier et objectiver la nature au regard de l'enfant.

Il me convient dès lors de ne pas soutenir ce postulat. Les membres du groupe de l'Entente pour Monthey sont évidemment libres de leur vote.
Merci.



Intervention de M. Fabien Thétaz (PS)

Notre groupe remercie Sandy Crausaz pour les explications sur son postulat qui vise à renforcer la couverture végétale à Monthey.

Notre groupe est convaincu du bien-fondé de se pencher sur l'état des forêts communales, de planter des arbres en ville, pour la qualité de vie, pour lutter contre les îlots de chaleur, pour favoriser la biodiversité, indépendamment des méthodes utilisées que nous n'avons pas étudiées.

Toutefois, l'idée d'associer la plantation d'arbres aux nouvelles naissances nous paraît peu réaliste et ne correspond pas forcément aux besoins et aux opportunités de développement urbanistique, tout en soutenant le fond de la démarche.

Pour cette dernière raison, notre groupe s'abstiendra majoritairement. Merci.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Chers collègues, madame Crausaz,

Le groupe PLR est également sensible à l'arborisation de notre ville, pour mémoire : notre postulat sur les îlots de chaleur. Plutôt qu'un dépôt de postulat dont la réponse peut prendre jusqu'à un an, nous pouvons vous suggérer, pour plus d'impact, d'intégrer la commission qui analysera le nouveau RCCZ et de vous assurer ainsi que la bonne représentation des espaces verts et forêts y figurera comme vous le souhaitez.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, madame Crausaz, vous avez le mot de la fin, si vous souhaitez répondre.

Intervention de Mme Sandy Crausaz (LV)

Je vous remercie pour vos remarques.

Dans ce postulat, la méthode Miyawaki est un exemple, il ne s'agit pas de reprendre telle quelle la méthode mais de l'adapter aux conditions locales en prenant compte le changement climatique dans nos contrées, notre géographie et notre climat.

Pour moi, ce qui était le plus important, c'est la symbolique d'un arbre pour chaque nouvelle naissance, dans le périmètre urbain, pas forcément au centre-ville. L'idée n'est pas de planter des arbres sur les places de parc, par exemple, mais dans les parcs qui existent déjà, le long de la Vièze ou dans le cadre de réaménagement.

Je me disais que c'était un super moyen d'impliquer la population et de les sensibiliser à l'importance de nos forêts parce que, sans elle, on ne serait pas grand-chose.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci nous allons passer au vote.

Le postulat est refusé avec 35 non, 13 abstentions et 5 oui.



Passons au point suivant.

10. Développement du postulat de Mme Mathilde MOTTET nommé "Gratuité de la piscine municipale en cas de grandes chaleurs".

Intervention de Mme Mathilde Mottet (PS)

Merci à toutes et tous,

Mon postulat s'appelle « Gratuité de la piscine municipale en cas de grande chaleur ». Je vais essayer de vous présenter d'abord pourquoi il est nécessaire, à mon sens, de l'accepter aujourd'hui.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il fait de plus en plus chaud. Vous voyez-là un graphique qui représente la température estivale depuis le début des mesures en 1864. Le point rouge, que vous voyez tout en haut, c'est l'été 2023, avec une température moyenne, c'est-à-dire qu'il comprend par tous les instants de prise de mesure, à 15,5 degrés. On est 1,6 degrés plus haut que la norme, entre 1991 et 2020, norme en vert traitillé, qui montre que la moyenne des températures augmente de plus en plus.

C'est une réalité que l'on vit de façon très concrète que vous avez vu aussi l'été passé. Les mois d'août et septembre ont été très très chauds. On a eu le deuxième mois d'octobre, le plus chaud qu'on n'a jamais eu. On a eu un record de chaleur en août au nord de l'hémisphère. Ce sont des réalités qui ne sont pas faciles à vivre pour tout le monde. La température impacte la qualité de vie directement. A Monthey aussi, par exemple, l'année passée, il y a eu 6 journées où il a fait plus que 35 degrés et une journée où il a fait 37 degrés. C'est une réalité qui va devenir de plus en plus présente à cause du dérèglement climatique. Je ne parle même pas de cause, je dis juste qu'on est ici. Maintenant : qu'est-ce qu'on fait ?

On ne parle pas de cause mais il est largement accepté, par la population et par la communauté scientifique, que celles-ci sont humaines. Il s'agit de voir concrètement comment cela nous touche et comment s'adapter en tant que population.

Les problèmes réels, à Monthey aussi, vécus par la population directement sont : un stress thermique, le fait quand il fait de plus en plus chaud, on a une baisse de la tension artérielle et on transpire de plus en plus ; de la déshydratation, ça veut dire qu'on a des risques plus élevés d'accidents cardio-vasculaires pour tous types de personnes, les personnes en très bas-âge, pour les personnes âgées mais aussi pour les personnes malades, les personnes jeunes qui font du sport. On a même des chiffres : une étude de l'université de Berne, datant de l'année passée, montrait qu'en 2022 dans tous les accidents cardio-vasculaires qu'il y a eu sur l'été, 60% étaient directement liés au changement climatique. Plus de 300 personnes ne seraient pas mortes si on n'était pas dans une situation de crise climatique comme on l'est actuellement.

Tout ça, je vous le dis parce que ça a des conséquences directes sur la santé publique. Ce n'est pas seulement une histoire d'être "écologique", ça touche notre avenir, c'est-à-dire : comment est-ce qu'on survit en tant qu'espèce ? Comment on baisse



les coûts de santé publique ? Finalement, si on adapte nos façons de vivre, c'est aussi à long terme, moins cher que de ne pas le faire.

Alors, que faire ?

On peut agir contre les causes du dérèglements climatiques et ça, c'est la responsabilité de la commune aussi, mais surtout du canton et de la Confédération.

La raison pour laquelle je parle devant vous aujourd'hui, c'est pour aider la population à s'adapter et ça, c'est aussi de la responsabilité de la commune de Monthey ; c'est le sujet de mon postulat.

Quand il fait chaud, une des recommandations de la Confédération, est de se rafraîchir : c'est naturel et instinctif. Comment faire ? Concrètement, on peut aller à la piscine. Ma proposition est que cela ne doit pas être un luxe quand c'est une nécessité. La piscine doit être accessible à tout le monde, toutefois, actuellement, pas tout le monde ne peut se le permettre, alors que tout le monde vit des hautes chaleurs.

A Monthey, 26% des ménages ont des revenus limités pour une personne, cela veut dire moins de 2'429 francs par mois, ça fait 78 francs par jour. Si vous êtes une personne seule avec 3 enfants (2 enfants de moins de 16 ans, un adolescent) le coût d'entrée à la piscine vous revient à 25 francs. Parmi les 78 francs de votre budget de la journée. Il y a aussi le loyer, la nourriture, etc. S'il fait très chaud, cela peut ne pas être accessible d'aller à la piscine.

Notre idée, qui est bien rafraîchissante, si j'ose dire, c'est la gratuité de la piscine municipale quand il est prévu de faire plus de 35 degrés.

On ne serait pas les premières personnes où la première commune à le faire, ce n'est pas une idée folle ou une idée provocatrice. D'autres villes montrent l'exemple comme Berne ou Lausanne, où il y a des piscines gratuites en permanence. Le 23 août dernier, plusieurs piscines de Romandie ont été rendues gratuites par la ville, notamment celles de Montchoisi, de Bellerive à Lausanne, d'Yverdon. C'était une mesure de santé publique, il fallait offrir une possibilité aux personnes de pouvoir se rafraîchir dans les situations de grande chaleur.

Je vous recommande de voter oui à ce postulat.

Je voulais dire un petit mot en conclusion, s'il y a encore des représentantes et représentants du comité de la piscine : l'objectif d'une telle proposition n'est pas de ruiner l'association de la piscine municipale de Monthey, du tout. La responsabilité d'une proposition concrète en termes de financement reviendrait, à mon sens à la ville, au Conseil communal, afin que tout le monde puisse profiter des magnifiques infrastructures que l'on vient de rénover, que rien ne nous empêche, en cas de grande chaleur, d'aller à la piscine non seulement parce que c'est un loisir mais aussi parce que ça devient une nécessité quand il fait très très chaud.

Merci beaucoup et j'écoute vos questions.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup, j'ouvre la discussion générale.



Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Merci madame Mottet.

D'abord un constat : moi, j'ai toujours appris que quand il faisait trop chaud, on restait à l'ombre et on laissait les enfants à l'ombre, à l'intérieur, ainsi que les personnes âgées. Alors, je ne pense pas qu'inviter les gens à se rendre à la piscine par des chaleurs torrides serait une bonne image pour la commune de Monthey.

Ensuite, si vous voulez quand même faire la gratuité de la piscine, je vous proposerai de faire des nocturnes.

Intervention de Mme Karine Bressan-Cescato (Le Centre)

Madame Mottet, merci pour votre développement.

Notre groupe va énoncer quelques arguments. La commune doit déjà prendre en charge un déficit important chaque année, la gratuité ne ferait qu'aggraver la situation.

Deuxièmement, il pourrait y avoir des jours où la piscine pourrait être totalement surchargée, il faudrait alors refuser des entrées.

Je n'ai pas compris si votre postulat donnait la gratuité seulement à la population monthaysanne mais également à la population environnante. Je crois, sauf erreur de ma part que dans une des deux villes que vous avez citée tout à l'heure, il y a eu ce problème, ils ont dû fermer la piscine, donc c'est contre-productif à ce que vous proposez.

Troisièmement, la gratuité repose sur le principe de l'arrosoir ; on subventionnerait aussi des personnes qui ont largement les moyens de se payer l'entrée de la piscine ; il faudrait que ceux qui n'ont pas les moyens se lèvent plus tôt le matin pour être sûr bénéficiant de la gratuité, donc ce n'est pas juste.

Donc, pour toutes ces raisons, notre groupe va ne va pas soutenir votre postulat.

Intervention de M. David Cardoso (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président du Conseil municipal, messieurs les conseillers municipaux madame la conseillère municipale et chers collègues, bonsoir.

Madame Mottet,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre proposition, qui soulève une question importante, déjà abordée lors des discussions sur le crédit d'investissement pour la piscine. Je ne parle pas ici de la gratuité mais les habitants de Monthey doivent-ils avoir, in fine la priorité ; est-ce que nos citoyens doivent passer avant les autres ? Je souhaite aborder ce point car, contrairement à Lausanne et ses 6 piscines découvertes, le lac, Renens, et leur piscines découvertes respectives ; la région bas-valaisanne ne dispose que de la piscine découverte de Monthey et du bassin découvert du Bouveret, soit une piscine pour 100'000 habitants, contre les infrastructures de Lausanne pour 150'000 habitants.



La gratuité risque donc d'être difficile à gérer pour les Montheysannes et les Montheysans, qui pourraient ne plus pouvoir profiter de leur confort habituel, suite à l'appel d'air que cela risque de créer ; à moins peut-être que nous puissions mettre en place cette fameuse priorité pour nos citoyens et nos citoyennes. Je tiens aussi à relever que d'autres communes ont financé notre piscine. Qu'en est-il de leur avis ?

Pour le deuxième point je souhaite remettre en question la pertinence du postulat ; ayant eu la chance durant toute ma jeunesse, en tant que portugais, de vivre en vacances, en été, des chaleurs permanentes et récurrentes, sachez que se baigner dans une piscine, en plein soleil, sans zone d'ombre est peut-être la dernière chose à faire pour les seniors et les jeunes enfants. Se rafraîchir, ce n'est pas aller à la piscine. La piscine, c'est une activité physique, c'est fortement déconseillé pendant les canicules. De plus, généralement les canicules augmentent les risques d'hydrocution et de noyade pendant les baignades. Dans les pays du sud, ce que l'on fait est que l'on permet aux travailleurs et aux travailleuses de rentrer chez eux l'après-midi, au frais, pas pour aller faire trempette.

En dehors de mon expérience personnelle, mes propos suivent ce que préconise l'Office Fédéral de la météorologie, celles du canton du Valais, de Vaud, de Genève et bien d'autres acteurs. Je doute de la pertinence de la gratuité des piscines pour toutes et tous la journée, peut-être des nocturnes comme dirait madame Multone. Par exemple, Genève propose la gratuité le matin pour les seniors, puis des accès aux lieux climatisés pour celles et ceux qui en auraient besoin. Il se ferait donc plus sens de créer une réflexion complète sur un plan de canicule pour la ville de Monthey plutôt que des propositions jetées ainsi.

Vous le pensez donc bien, nous refusons ce postulat. Merci beaucoup.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Si ce n'est pas le cas, madame Mottet vous avez le mot de la fin.

Intervention de Mme Mathilde Mottet (PS)

Merci beaucoup pour toutes ces remarques très pertinentes.

Par rapport à la question des nocturnes : je crois que vous savez autant que bien que moi que quand il fait chaud, c'est plutôt la journée et que la nuit s'il n'y a plus de soleil, c'est plus facile à gérer. Il y a quand même beaucoup de personnes qui vont à la piscine quand il fait très chaud, même si ce n'est pas, monsieur Cardoso, votre préférence personnelle, grand bien vous fasse.

Par rapport à l'argument de la gratuité et cet argument « arrosoir » : c'est un argument que l'on entend et que l'on ré-entend ces dernières semaines particulièrement, qui me fait un peu sourire, parce que toute mesure financée par l'Etat est financée par l'impôt ; l'impôt est progressif, ça veut dire que tout le monde profite alors que les personnes qui ont des revenus plus haut, payent plus, ça s'appelle "l'état social" et c'est ce qu'on défend aujourd'hui.

Par contre, la question d'une préférence pour Monthey, ce n'est pas quelque chose qui est dans le postulat ; ce serait à développer dans les responsabilités du Conseil



communal, si le postulat devait être accepté ; bien sûr que ce serait justifiable car l'impôt est montheysan, donc les personnes montheysannes qui accéderaient à la piscine ou les personnes des communes environnantes qui ont aussi participé au financement des investissements de la rénovation de la piscine.

L'idée d'un plan de canicule, est à mon avis une idée pertinente et très très nécessaire. J'espère que cela inspirera le Conseil communal ou votre propre groupe à faire quelque chose dans le domaine.

Merci beaucoup.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. Nous allons passer au vote.

Le postulat est refusé avec 36 non, 4 abstentions et 13 oui.

Nous passons au point suivant.

11. Développement du postulat de M. David CARDOSO, Mmes Andrea DUCHOUD et Mélanie FRANC nommé "L'équation du centre-ville : mobilité, commerces et synergies".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le postulat a été déposé lors du plénum de décembre 2023. La parole est à madame Duchoud.

Intervention de Mme Andrea Duchoud (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la Municipalité messieurs les conseillers municipaux, madame la conseillère municipale, chers collègues,

Vous avez tous reçu, au préalable, le texte de notre postulat, qui demande une étude externe visant à faire le bilan de la situation actuelle et à définir un projet d'avenir. Cela permettra d'évaluer les points forts et faibles de notre centre-ville. Cela validera également le développement d'une vision, puis de définir les lignes stratégiques ainsi que les mesures qui pourront être mises en œuvre afin que le centre-ville soit identifié comme une destination où l'on va exprès pour son offre commerciale, ses animations, son aménagement de qualité et ses services communaux. Cette étude démontrera le réel besoin de chacun des acteurs en ce qui concerne une redynamisation de centre-ville. Un regard critique mais constructif, qui permettra de valoriser également ce qui était déjà réalisé, qui proposera des compléments innovants, si nécessaires, et une vraie stratégie urbaine. Cette étude pourra ou non confirmer la démarche et le développement de ces dernières années.

Les 3 piliers fondamentaux d'une telle étude sont : l'aménagement, la pluralité des acteurs et les animations.

1. Les aménagements.

Une réévaluation et une réadaptation de l'aménagement de notre ville en fonction des besoins de la population. Ils doivent être vus dans leur globalité. Une vraie



synergie entre les différents aménagements est nécessaire ; se poser aussi les bonnes questions sur l'avenir de nos espaces publics avec une vision à long terme en incluant les réflexions concernant la durabilité, le changement climatique ainsi que la démographie ; en tenant compte également des besoins de la population, pour quel usager et pour quelle utilisation sont-ils prévus ?

2. La pluralité des acteurs.

Les perspectives, ainsi que les besoins de ces différents acteurs, seront au cœur de la planification ; et ceci en collaboration avec les commerçants, les habitants et les usagers afin de répondre au mieux aux besoins de chacun. Il faut inclure également les acteurs économiques : l'étude permettra d'avoir ce regard neutre et autorisera de collaborer sur les résultats de cette analyse, d'avoir des points concrets et des arguments valables et justifiables.

3. Les animations.

- Affirmer l'unicité de la ville pour qu'elle se distingue d'autres centres-villes : on viendra exprès à Monthey pour sa diversité et son attractivité.
- Favoriser le développement économique en tant que pôle d'attraction, le rôle de Monthey Tourisme a été à redéfinir avec un cahier des charges inclu dans le plan stratégique. Le marché hebdomadaire est à repenser également.
- Optimiser la diversité de nos magasins et leur attractivité avec les incitations novatrices et pourquoi la ville de Monthey ne pourra pas être proactive dans ce sens ?

Le rôle de la ville sera d'agir de piloter et de soutenir les projets en étroite collaboration avec les différents acteurs.

Pour conclure, en reconnaissant l'importance de chaque élément de cette équation, il est possible d'entreprendre des mesures audacieuses, innovantes, qui font de notre centre-ville un espace de vie exemplaire.

Merci de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. La discussion générale est ouverte. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Intervention de M. Martin Quarroz (PLR)

Chers membres du Conseil général,

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma gratitude envers le groupe PLR pour leur proposition visant à soutenir le centre-ville et les commerçants locaux. Cependant, malgré cet effort louable, je suis fermement convaincu que le postulat, tel qu'il est présenté ne représente pas la meilleure voie pour nos commerçants et notre ville.

Je tiens à souligner que, malgré l'importance des animations pour créer une atmosphère vivante et accueillante dans notre centre-ville, il est essentiel de reconnaître que celles-ci ne suffiront pas à résoudre les défis économiques auxquels sont confrontés nos commerces locaux. En réalité, les commerçants ont besoin de mesures plus tangibles et pragmatiques pour garantir leur viabilité économique et



leur pérennité. On voit bien que les défis, représentant l'organisation du marché de Noël pour satisfaire tous les partis, sont un bon exemple.

En outre, nous avons déjà investi un temps considérable, ainsi que des ressources importantes dans des études antérieures, menées en collaboration avec un comité représentant l'ensemble du tissu économique et social, citons notamment le plan directeur de 2005, dont les recommandations malheureusement n'ont pas été respectées, notamment en ce qui concerne la répartition des places de parc.

Ces études ont décrit avec précision l'aménagement public. Refaire une étude similaire, sans garantie de mise en œuvre ne semble pas être une solution efficace, ni judicieuse pour revitaliser notre centre-ville.

Par conséquent, je vote contre ce postulat. Il est essentiel que nous prenions des décisions éclairées, qui préservent les intérêts des habitants, des commerçants locaux et favorisent le développement durable de notre centre-ville. Cette proposition de postulat n'est pas aboutie à mon sens.

Intervention de Mme Karine Bressan-Cescato (Le Centre)

Madame Duchoud, monsieur Cardoso,

Merci pour le développement de votre postulat visant à dynamiser notre centre-ville.

Sur le principe, notre groupe est bien évidemment pour. Il faut cependant bien prendre en considération les études déjà menées, tout ce qui a déjà été fait et tout ce qui est encore en train de s'achever. Nous l'avons vu lors du budget en juin dernier : une rigueur budgétaire est plus que recommandée pour ces prochaines années ; donc, oui pour une étude qui vise à revaloriser et poursuivre les réalisations.

Nous aurions également porté un peu plus d'insistance sur l'aspect de l'offre commerciale plutôt qu'événementielle. Attention et vigilance à ne pas dépenser inutilement, dans des études, des points déjà soulevés et analysés.

Evidemment, et à ces conditions dont nous sommes sûrs que la Municipalité sera garante, notre groupe se prononce en faveur de ce postulat.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Chers collègues du PLR,

Je pense que beaucoup de choses ont déjà été faites, entamées ; mais tant qu'il n'y aura pas de discussion possible entre les acteurs de la ville, les commerçants et d'autres personnes qui commencent à bouger, c'est inutile.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, la parole est au signataire, monsieur Cardoso.



Intervention de M. David Cardoso (PLR)

Je vous remercie pour toutes vos questions et toutes vos interventions. Je vais essayer d'y répondre de la manière la plus exhaustive possible. Je vous remercie déjà pour la gratitude que vous avez envers nous.

Sachez, toutefois qu'il n'y a pas d'ambivalence, c'est-à-dire que ce postulat n'empêche pas des propositions plus concrètes. Pour répondre aussi à madame Multone : voyez ce postulat comme une vision d'avenir, une volonté d'aller de l'avant et de forcer tous les acteurs à devoir discuter, c'est-à-dire qu'avec ce postulat, on oblige la commune ainsi que l'entière des parties prenantes à discuter ; si une des parties prenantes ne veut pas discuter, cela sera mis au grand jour (la commune, une association, etc.).

Voyez aussi dans ce projet, la vision d'aller de l'avant et de sortir du blocage de la politique communale d'aujourd'hui. Parfois il faut passer par des projets plus larges, comme une étude, avant de passer vers des propositions plus concrètes. Voyez cela comme une perche tendue plutôt que quelque chose qui viendrait supprimer d'autres potentielles idées que vous aurez et, qu'avec plaisir, nous soutiendrons et écouterons.

Vous parlez du non-respect des études et du plan ; j'ai essayé de faire attention, à l'écriture du postulat, de demander des actions concrètes à la fin ; c'est dans le postulat, si ce n'est pas respecté, j'espère pouvoir être parmi vous pour demander des comptes à mesdames à ma gauche.

Pour l'offre commerciale, en effet, c'est inclus dans l'étude d'Aigle, c'est quelque chose que l'on n'a pas mis parce que ça passe aussi par la discussion avec la commune ; c'est à elle de décider de l'exécutif. Peut-être qu'en allant trop dans les détails sur l'offre commerciale, on allait limiter le pouvoir de la commune là-dedans.

Le but de ce postulat, est vraiment de permettre une étude large et de ne pas brider les parties prenantes lorsqu'elles vont discuter, les laisser libres. Par cette discussion et par cette inscription dans le PV, je demande aussi à ce que l'offre commerciale, et plus généralement du tissu économique du centre-ville, soit discutée. Cela était dans nos plans, on voulait juste éviter de brider ces discussions, en rendant un plan et une étude larges.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci beaucoup. Nous allons donc passer au vote.

Le postulat est accepté avec 35 oui, 10 abstentions et 8 non.

Nous passons au point suivant.



12. Développement du postulat de M. Denis MARET nommé "Monthey, ville accessible pour les personnes à mobilité réduite".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le postulat a été déposé lors du plénum de décembre 2023. La parole est à monsieur Maret.

Intervention de M. Denis Maret (Le Centre)

Mesdames, messieurs, bonjour.

Je suis très embêté, j'ai une panne informatique, ce qui fait que ma synthèse vocale m'a lâché. Je vais devoir le faire de mémoire, ce sera une mauvaise chose pour moi, une bonne chose pour vous : ce sera plus court.

Monsieur le président du Conseil municipal, madame la municipale, messieurs les municipaux, monsieur le président du Conseil général, messieurs, mesdames du public, chers amis, chers collègues,

Mon postulat porte sur l'accessibilité en ville de Monthey. Ce n'est pas tout à fait le titre que j'avais choisi mais, étant donné que le drive ne m'est pas accessible, je ne sais plus. Je crois que personne n'a reçu mon postulat ; c'est une grande première pour moi et pour vous, vous allez entendre parler d'accessibilité.

En Suisse, on a une loi fédérale qui s'appelle la LHand (Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées, ndlr) et qui a 20 ans. Il y a 10 ans, on a signé les conventions des Nations Unies pour les personnes handicapées, abrégées CDPH. Ces lois ont pour but d'interdire toute discrimination sur les personnes handicapées. Je précise bien « interdire » toute discrimination sur les personnes handicapées. Il s'avère, malheureusement, que ça n'est de loin pas le cas et que, pour ma part et de la part des associations de défense des intérêts, on constate qu'il n'y a aucune envie politique de faire en sorte que ces lois soient adaptées.

J'ai entendu, monsieur le président, tout à l'heure parler de l'adaptation de la gare de Monthey à la LHand. Ce que je dis toujours c'est qu'adapter une gare, ça n'est pas permettre simplement aux chaises de pouvoir rentrer dans le train sans obstacle. Le handicap ne se limite pas à une personne en chaise roulante, il se limite à bien plus. Vous avez la preuve devant vous ce soir. Malheureusement, bien souvent, les politiciens, les architectes de ville et privés pensent que l'affaire est pliée avec une rampe, des toilettes adaptées, un ascenseur, mais ça n'est pas le cas. C'est un combat permanent, pour nous, de pouvoir faire en sorte que les choses deviennent accessibles.

On a une lueur d'espoir : en 2022, la nouvelle loi valaisanne sur le handicap est une loi extraordinaire parce qu'elle tient compte de la LHand, de la CDPH et c'est une très bonne chose. Elle a été plébiscitée par les associations de défense de personnes handicapées, en Valais et en Suisse ; j'ai même entendu dire, mais ce n'est pas une source fiable, que certains cantons, qui prévoient de modifier leur loi sur le handicap, s'en serviraient comme exemple.

Déjà, je dis ici aux députés présents dans cette salle : merci.



Il est né de cette loi, un bureau du handicap. J'ai longuement réfléchi et je me suis dit : un bureau du handicap cantonal ne peut que s'occuper des affaires cantonales ; il y a déjà suffisamment à faire. Après réflexion, il m'a quand même fallu 2 ans, j'ai demandé à mon groupe de proposer un postulat, pour qu'un bureau du handicap soit créé à Monthey. Bien entendu, ce bureau aura pour tâche de faire valider la loi, de faire que les bonnes pratiques soient mises en vigueur dans les différents services, bâtiments, places publiques, transports, etc.

Le monsieur handicap serait un lien avec les associations de personnes handicapées et la population pour différents problèmes ou demandes liées à l'accessibilité, ce serait un lien fort avec le bureau cantonal.

Je suis conscient que de demander un bureau du handicap à Monthey, ne fait peut-être pour certains d'entre vous pas sens : est-ce qu'il y a assez de travail pour une personne ? est-ce que c'est judicieux ?

Comme je suis conseiller général à Monthey, je fais la demande à Monthey mais j'ai bien l'intention de faire fructifier ce postulat dans les Conseils généraux de la région, de façon à arriver à une synergie régionale pour effacer toute discrimination liée au handicap.

Il faut savoir qu'en Suisse, un cinquième de la population est handicapée, que nous avons une population vieillissante et qui, par définition, aura des problèmes dans sa verticalité ou dans sa sensorialité. C'est pourquoi je vous demande, ce soir, d'accepter ce postulat. Si vous avez l'intention de l'accepter ou émettez des réserves par rapport au bureau, dites-vous qu'en acceptant ce postulat, on posera, sur le bureau du Conseil municipal, une réelle réflexion sur l'accessibilité, parce que l'accessibilité n'est plus une option, c'est une obligation.

Grâce à ma panne de synthèse vocale, vous n'en aurez pas plus. Je vous remercie.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup monsieur Maret, c'était parfait sans synthèse vocale.

J'ouvre la discussion générale, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Chers collègues, cher monsieur Maret,

La dernière version de la Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH) est entrée en vigueur le 1er janvier 2022 dans le canton du Valais. La loi et son ordonnance, obligent le canton, les communes, les organes assurant des tâches publiques et les prestataires privés de services accessibles au public à prendre des mesures appropriées pour prévenir ou éliminer une inégalité à l'égard des personnes en situation de handicap. Bien tardivement, nous le concédons.

Le Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap créé à la suite de cette révision ne comporte actuellement qu'un poste à 100% et n'en est qu'à ses débuts. Pour ne pas faire doublon avec une structure naissante pour l'instant, ne



faudrait-il pas plutôt suivre son évolution, pour définir ensuite, s'il existe un besoin et une utilité au niveau communal ?

La liberté de vote sera cependant accordée au groupe PLR.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Si ce n'est pas le cas jour, je passe la parole monsieur Maret, si vous souhaitez conclure.

Intervention de M. Denis Maret (Le Centre)

Oui, alors j'entends bien ce que vous dites.

L'expérience d'un vieil handicapé fait qu'on a une loi, comme je viens de vous dire, la LHand, qui a 20 ans, qui avait aussi comme tâche de faire en sorte que toutes les inégalités soient effacées, que toute personne handicapée soit sur le même pied d'égalité que les valides ; ça fait 20 ans et ça n'est pas le cas.

Alors, oui, vous avez raison, je peux attendre, je peux vivre avec ça. Je peux attendre que les communes fassent le nécessaire. Je peux aussi attendre et me contenter d'entendre dire : on a mis une rampe.

Pour ne pas parler de la ville de Monthey, vous prenez le tribunal, qui a été rénové : effectivement, il y a une rampe pour une personne handicapée, il y a des toilettes adaptées, l'ascenseur n'est pas adapté mais on ne pouvait pas le faire, mais c'est tout ce qui a été fait. Quand j'ai pris contact avec le BU, Bâtiment Urbanisme, et l'architecte qui avait fait les travaux, et que j'ai fait le tour avec eux, je leur ai signifié que ça ne jouait pas : les panneaux étaient dans une police d'écriture qui ne convenait pas, l'ascenseur n'était pas adapté pour les chaises mais on ne pouvait pas démonter le bâtiment pour le faire, rien n'avait été fait par rapport à l'handicap de la vue, ni pour les personnes malentendantes. Je l'ai fait, il y a deux ans et rien n'est fait.

Oui, on peut attendre que le bureau, un jour ait des personnes à disposition, mais dans combien de temps ? Dans 30 ans ? Cela fait 20 ans qu'on a une loi qui donne techniquement la possibilité aux personnes handicapées, l'égalité de vie et ça ne se fait pas.

Voilà pourquoi je fais ce postulat. Voilà pourquoi si vous l'acceptez ce soir, je le transférerai à d'autres Conseils généraux pour pouvoir amener une synergie.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Je propose de retourner à votre place.

Nous allons voter sur le postulat de monsieur Denis Maret, nommé "Monthey, ville accessible pour les personnes à mobilité réduite".

Le postulat est accepté à l'unanimité moins 7 abstentions.

Nous passons au point suivant.



13. Développement du postulat de M. Adrien D'ERRICO nommé "Un bus accessible car abordable".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le postulat a été déposé lors du plénum de décembre 2023. La parole est à monsieur D'errico.

Intervention de M. Adrien D'errico (PS)

Cher président du Conseil général, chère municipale, chers municipaux, cher président de la ville, chères et chers collègues,

On voit que les questions d'accessibilité sont à l'ordre du jour : le postulat précédent parlait d'accessibilité, celui-là parle d'accessibilité dans un autre registre et selon d'autres modalités. Il vise à défendre la vision d'un bus urbain qui soit accessible car abordable.

Je vais commencer en partant d'un exemple on ne peut plus plus classique, qui est celui d'une personne adulte de plus de 25 ans, qui, pour acquérir un abonnement général annuel, doit déboursier 3'995 francs à ce jour, pour pouvoir profiter de 5'200 km de voies ferrées et de 21'500 km de routes desservies par les transports publics routiers, soit un total de 26'700 km. Ces chiffres, je ne les invente pas, sont issus du site de la Confédération. Par une simple division, on arrive à un prix au kilomètre d'un peu moins de 15 centimes. Pas tout le monde n'est disposé à acquérir un abonnement général, soit par impossibilité économique, soit par manque d'intérêt pour les longues distances.

Admettons maintenant que cette même personne vive à Monthey et veut s'accorder la possibilité d'accéder, à l'année à toutes les commodités nécessaires en transport public. Pour rejoindre les lignes principales (les gares d'Aigle, de Bex, de Saint-Maurice), se déplacer sur le territoire communal (à Monthey et à Choëx) et se rendre à l'hôpital (à Rennaz), il faut acquérir un abonnement pour 6 zones dont le montant annuel est de 1'782 francs.

Je n'ai pas eu accès à des chiffres exacts quant aux kilomètres desservis pour ces 6 zones, je vous épargne le détail mais j'ai fait mes petits calculs grâce à Google maps : on arrive à un total de 50,3 km. Si l'on admet, ce qui n'est pas sûr, que ces lignes proposent un trajet en boucle, donc des trajets alternatifs qui desservent d'autres lieux et en doublant généreusement l'addition, cela donne une desserte de 100 km ; soyons encore plus généreux et ajoutons une desserte urbaine de 50 km, on en arrive à 150 km. On divise le prix de l'abonnement par ce nombre de km et on arrive à un prix au kilomètre d'un peu moins de 12 francs. 15 centimes pour l'abonnement général contre 12 francs pour l'abonnement 6 zones du bus des transports publics du Chablais.

Alors bien sûr, la règle première du comparatif est de comparer, ce qui est comparable, j'en conviens. Bien sûr, la question des modalités d'utilisation de ces 2 types d'abonnement est totalement laissée de côté dans ma démonstration. Bien sûr, on pourra pointer du doigt l'éventuelle, même la certaine inexactitude de mes estimations, mais il n'empêche que l'ordre de grandeur est là et poignant : le prix au kilomètre de l'abonnement annuel Mobilis est 80 fois plus cher que celui d'un abonnement général. Il y aurait fort à parier que ce ratio serait sensiblement pareil



si l'on opérait la comparaison sur la base des tarifs proposés pour les enfants, pour les jeunes de moins de 25 ans ou pour les personnes en âge AVS.

Cela ouvre la question de l'accessibilité du bus urbain. Comment peut-on s'étonner, avec ce constat que celui-ci soit boudé ? Qu'il "tourne à vide" comme on entend si souvent dans la bouche des Montheysannes et Montheysans ? Une famille composée de deux adultes, donc 2 fois 1'782 francs, et de deux enfants, donc 2 fois 1'251 francs, devrait déboursier 6'066 francs annuels pour pouvoir accéder aux commodités et aux grandes lignes en transport public.

C'est l'équivalent d'un salaire médian brut, dans le canton du Valais. A ce tarif, on comprend que c'est difficile de renoncer à l'usage du véhicule privé, au profit des transports en commun. Pourtant l'utilisation des transports en commun comporte de nombreux avantages et devrait être soutenue par toute Municipalité encline à vouloir développer une urbanité harmonieuse. On note notamment, au niveau des avantages : la baisse des embouteillages aux heures de pointe, l'amélioration du bilan carbone de la ville, un centre-ville moins bruyant et davantage attractif, une facilitation de l'accès au commerce et la disponibilité des places de parking.

On a des exemples : une cinquantaine de villes françaises, même un peu plus aujourd'hui, ont opté pour la gratuité complète des transports publics urbains. Dans tous les cas, les effets positifs souhaités par la démarche ont pu être observés. J'ai pris un exemple parmi tant d'autres : une ville comme Niort, dont le bilan du nombre de passagers au km a doublé depuis la gratuité. On constate aussi des avantages en termes d'égalité quant à la mobilité et à l'accès à l'espace public pour les bas revenus, pour les personnes en âge de retraite, pour les familles nombreuses, pour les jeunes, pour des catégories de populations ciblées.

La question de la gratuité fait débat. On sait que le discours libéral s'y oppose. Nous, nous n'adhérons pas au discours libéral ; quand on parle d'une population qui paie des impôts dans l'espoir de bénéficier de services publics de qualité ; mais pouvons quand même faire l'effort d'être sensibles à l'argument des libéraux qui revendiquent que le peuple ne doit pas oublier que tout a un coût.

La gratuité serait une solution idéale ; la gratuité partielle, accordée à certaines catégories, notamment les personnes en âge AVS, jeunes jusqu'à 25 ans serait une solution raisonnable et la participation de notre commune à une adaptation des tarifs pour les rendre abordables serait une solution, à notre sens, nécessaire.

En clair, nous avons le choix entre deux choses : soit un bus urbain très vide et qui coûte cher, soit un bus urbain un peu moins vide et qui coûte un peu plus cher mais qui entraîne bien d'autres avantages, non quantifiables sur le plan financier.

Pour terminer, je parlerai très brièvement de la commune de Collombey-Muraz. Celle-ci propose, depuis 2020, 10 billets gratuits par semaine à ses résidents. Lors des discussions quant à la fusion, on a insisté sur les avantages qu'elle représentait pour la commune de Collombey-Muraz. La supériorité montheysanne était entendue à demi-mot, avec un minimum de décence revendiquée assez fièrement.

Il faudrait veiller, dès lors, dans le domaine des transports publics, à égaliser au minimum cette commune qui nous devance pour le moment.

Très concrètement ce postulat demande 4 possibilités :



- Une étude de la possibilité de rendre le bus urbain gratuit pour l'ensemble des Montheysannes et Montheysans, ou
- Une étude de la possibilité de rendre le bus urbain gratuit pour les enfants, les jeunes en formation, les personnes au bénéfice d'une rente AVS, ou
- Une étude de la possibilité d'adapter les tarifs de l'abonnement annuel pour les rendre accessibles aux Montheysannes et Montheysans, ou, et on ouvre la porte à tout,
- La mise en œuvre de la part de la Municipalité de tous types de mesures susceptibles de soutenir l'utilisation du bus urbain, telle que gratuité le week-end ou lors de certains événements spécifiques.

Je vous remercie pour votre attention et je reste à votre disposition.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. J'ouvre la discussion générale.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Chers collègues, monsieur D'Errico,

Vous avez mentionné à plusieurs reprises le mot libéral, je me permets ainsi de prendre la parole.

Je suis totalement d'accord avec la mise en avant des transports publics et l'encouragement à leur utilisation. Je ne commenterai pas le détail de vos calculs assez surprenants, j'indiquerai cependant que les abonnements de tout type – abonnement général, abonnement de parcours, multicourses et depuis peu le demi-tarif - répondent chacun à un besoin différent et qu'il faut donc choisir ce qui nous correspond le mieux pour s'y retrouver financièrement.

Un bus urbain qui tourne à vide dites-vous ? Plus de 1.2 mio de passagers pour Mobichablais en 2024, soit plus de 12% d'augmentation par rapport à 2023, je ne suis pas sûr que votre constat soit exact.

Vous parlez de gratuité. Ce n'est pas que la commune ne le veuille pas, d'ailleurs, pour rappel, il y a toujours un payeur, c'est qu'elle ne peut pas. Le TF, le 31 mars 2023, a déclaré les transports publics gratuits comme anticonstitutionnels, l'article 81 alinéa 2 de la Constitution indiquant : « les prix payés par les usagers des TP couvrent une part appropriée des coûts ».

Concernant l'action de Collombey-Muraz, renseignement pris ce jour auprès de l'administration, ces billets gratuits n'existent plus depuis l'année dernière. Une action incitative, également disponible à Monthey, court depuis le 15 janvier. Seulement CHF 60 ou 100 pour 60 courses sur 2, respectivement 3 zones.

Bref comme vous l'aurez compris, nous soutenons les mesures incitatives prises régulièrement, mais pas votre demande de gratuité.

Intervention de Mme Karine Bressan-Cescato (Le Centre)

Monsieur D'errico,



Merci pour votre développement de postulat.

Tout comme votre collègue Clément Borgeaud, nous déplorons l'arrivée tardive du développement, aujourd'hui à 13h09, c'est-à-dire également bien après notre gauche. On aurait pu plus en débattre mais c'était un peu tardif.

La gratuité des transports publics est un sujet qui a fait l'objet de plusieurs interventions récentes et moins récentes. Depuis ces interventions, plusieurs actions et mesures ont déjà été prises. On peut citer les 2 millions inscrits au budget 2024, une proposition de produits incitatifs étayée, des cartes multiconces, etc. Le municipal Cottet pourra, mieux que moi, citer toutes les choses qui ont pu être anticipées.

La gratuité des transports publics est un sujet qui fait évidemment rêver tout le monde. Malheureusement cette gratuité n'existe pas ; elle fait feu de paille. Nous l'avons vu, même dans des grandes villes comme Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, où il y a eu des tentatives et où les municipalités sont revenues en arrière.

En revanche, c'est un sujet qui tient aussi à coeur de notre groupe, nous préconisons, en temps voulus, dans 2 ans par exemple, de faire une analyse de ce qui a été mis en place et d'améliorer ce qui aura lieu de l'être. Par exemple, on pourrait privilégier la gratuité lors d'événements spécifiques ponctuels, tels que Carnaval, Noël, la Foire du Valais, le 1er août, la foire du 31, ... la liste est non exhaustive. Tout ça pourrait être particulièrement intéressant.

Vous l'avez compris, pour les raisons évoquées plus haut, notre groupe va s'opposer à ce postulat.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général
D'autres prise de parole dans la salle ? Monsieur D'errico vous pouvez conclure.

Intervention de M. Adrien D'errico (PS)

Je vous remercie pour vos retours constructifs.

Je suis néanmoins surpris de voir que la gratuité marque les esprits mais que tout le reste proposé ne fait presque pas l'objet d'un retour, alors qu'on fait l'effort de vouloir aller pas à pas et ne pas demander directement la gratuité pour être raisonnable et pour pouvoir fonctionner.

Je suis ravi de savoir que des choses existent déjà, je le savais et heureusement d'ailleurs ; ce n'est pas pour autant qu'on ne peut pas en espérer plus, ou mieux.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général
Merci. Nous allons passer au vote.

Le postulat est refusé avec 33 non, 17 oui et 3 abstentions. Nous passons au point suivant.



14. Réponse à la question écrite de M. Jean-Charles BOEMI nommée "Vaisselle réutilisable, c'est quoi le projet ?".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Monsieur Boemi a déposé une question écrite lors du Conseil général du 11 décembre 2023.

Pour rappel, la discussion générale n'est pas ouverte, sauf si vous en décidez autrement par un vote. Seul le signataire pourra réagir à la fin. La parole est à la Municipalité, monsieur Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Bonsoir à tous, bonsoir monsieur Boemi,

Je vous amène avec plaisir la réponse à votre question écrite de la part de la Municipalité.

Comme introduction, vous avez reçu le document de cette réponse écrite. L'utilisation de la vaisselle réutilisable a été initiée en 2014 déjà par un postulat déposé par monsieur Fabrice Caillet-Bois, accepté en 2015, qui demandait l'instauration d'un système de vaisselle consignée ou compostable. A l'époque, on envisageait plusieurs systèmes, lors des manifestations organisées à Monthey.

Le Conseil municipal vient de décider, à l'automne dernier, en novembre, l'entrée en vigueur d'une directive concernant l'obligation de l'utilisation de la vaisselle réutilisable lors des manifestations ayant lieu sur le territoire montheysan.

Les services de la Culture, du Tourisme et du Jumelage, ainsi que Monthey Energie, ont élaboré cette directive. Il faut savoir qu'il y a eu un travail interservices et qu'on a été chercher des informations assez loin en Suisse romande, dans le canton du Jura ; une étude assez poussée nous a amenés sur le fait que tout ce qui était recyclable n'était plus vraiment d'actualité. La directive préconise maintenant, l'unique usage de la vaisselle réutilisable.

Un grand nombre de collectivités publiques en Suisse ont adoptées l'obligation d'utilisation de la vaisselle réutilisable. Cette tendance se développe et s'amplifie. On voit, aussi au niveau européen, les choses évoluer. La vaisselle en plastique va disparaître et être interdite à moyen terme.

Les études montrent que la vaisselle réutilisable a un bilan écologique très supérieur à tout autre type de solutions, y compris la vaisselle dite « recyclable ». Le règlement adopté par le Conseil municipal concerne les manifestations qui réunissent plus de 500 personnes. A un moment donné, dans la succession de directives et de règlements qui ont été travaillés, on imaginait 500 consommations par jour mais finalement, 500 consommations ne représentent pas 500 personnes. Un des soucis de la Municipalité, dans l'élaboration de cette directive, était de ne pas trop pénaliser les organisateurs de petites manifestations. En finalité, on a retenu ce nombre de personnes qui nous paraissait relativement équitable.



En dessous de cette limite, les organisateurs ont l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable sur l'ensemble du périmètre de la manifestation. Ils ont la liberté de choisir l'entreprise avec laquelle ils souhaitent collaborer.

Cette directive est entrée en vigueur, comme je l'ai cité tout à l'heure, le 1er novembre 2023.

La question des implications pour la ville de Monthey.

Pour les grandes manifestations organisées par la ville de Monthey, un appel d'offres a été lancé auprès des entreprises spécialisées dans le domaine de la vaisselle réutilisable. Cet appel d'offres concerne les manifestations organisées par Monthey Tourisme : le marché de Noël, 2023 et 24, la foire du 31.23 et 24, la fête de la musique 2024 et la fête nationale 2024. A la suite de cet appel d'offres, l'entreprise Molotov Events SA a été choisie sur la base de différents critères (prix, distance de lavage, utilisation de matériaux de qualité et expérience de l'entreprise). On est aussi dans une démarche où le prix n'est pas le seul critère déterminant dans le choix du prestataire, il y a évidemment des éléments liés à l'écologie pratique du produit et de l'offre.

La répartition du coût entre la ville et les utilisateurs.

On entend, par utilisateurs, les gens qui font appel, les stands présents lors de manifestations telles que le 1er août. La répartition des coûts d'utilisation de la vaisselle réutilisable est de 70% pour la ville et de 30% pour les utilisateurs. Il s'agit d'une mesure provisoire. On attend d'avoir les premiers chiffres, c'est-à-dire les éléments, le bilan de ce qui s'est passé au marché de Noël et à la foire du 30 l'année dernière, pour voir quel est le ressenti du public pour faire évoluer cette proportion de participation aux frais.

C'est une répartition qui est valable pour les 6 manifestations définies plus haut et jusqu'à la fin 2024.

Le coût de la vaisselle réutilisable est intégré au budget des événements de Monthey Tourisme, que vous avez adopté en décembre dernier, à hauteur de 35'000 francs.

Evaluation future.

On est en cours d'évaluation. Deux grosses manifestations ont eu lieu : le marché de Noël puis la foire du 30. Ces deux manifestations ont un caractère très différent. On a vu que certaines choses ont bien fonctionné, d'autres un peu moins (c'est peut-être un euphémisme) mais on peut déjà en tirer un bilan.

Le système est en place et continuera d'être évalué. Le contrat avec le prestataire est d'une durée d'une année. On collabore aussi régulièrement avec le service de la sécurité, de même qu'avec les travaux publics et le développement durable, afin d'avoir un bilan de tous les intervenants communaux et prendre une décision. Celle-ci pourrait aller dans la direction que vous suggérez, monsieur Boemi, c'est-à-dire la prise en charge communale de tout le dispositif (acquisition et nettoyage) mais pour le moment, ce n'est pas l'option que l'on privilégie.

Je crois que j'ai fait le tour, je suis bien évidemment à votre disposition, monsieur Boemi, pour répondre à vos questions. Merci beaucoup.

Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président, mesdames, messieurs les municipaux, chères et chers collègues, chers publics,



Je vous remercie pour votre réponse. En revanche, je ne vous cache pas que je m'attendais à autre chose. Dans la question écrite, il y avait quelques pistes à explorer. J'aurais aimé en savoir plus ou avoir quelques pistes envisagées pour la suite.

Je constate que le sujet est compliqué et en déduire des résultats de la foire du 31, nous sommes loin d'avoir trouvé une solution.

Cela dit, je relève que la commune essaie et ça, c'est le principal.

Je n'ai malheureusement pas connaissance du coût effectif de la mise en place des services Molotov mais je relève que ce coût, inconnu pour les exposants, sera, lors de la prochaine manifestation de 70%, même provisoire ; de quoi décourager de nombreuses sociétés, associations et artisans locaux à participer aux manifestations de la ville ; ouvrant le champ des possibles aux exposants professionnels externes.

N'étant pas satisfait de la réponse et de la stratégie entreprise pour régulariser ce postulat de 2014 mais caressant l'espoir que vous trouverez peut-être une solution d'ici peu, je me laisse jusqu'au 9 décembre pour intervenir et, le cas échéant, venir avec une proposition satisfaisante.

Merci beaucoup.

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Précision par rapport à la répartition des coûts entre les exposants et la ville : c'est 30% pour l'exposant et 70% pour la ville et c'est valable pour l'entier de l'année.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci pour la précision. Sur ce regain d'énergie, on passe au dernier point.

15. Divers.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du conseil général

La parole est au plenum. Monsieur D'errico.

Intervention de M. Adrien D'errico (PS)

Chers tous, chères toutes,

Au risque de passer pour une personne affreusement monomaniacque, je souhaitais formuler une question orale concernant le bus urbain, plus précisément, concernant une éventuelle desserte du quartier nommé "Pierre à Muguet".

On parle d'un lotissement de 6 immeubles de 16 appartements, donc 96 logements, plus 12 villas donc 108 logements en tout, que l'on peut estimer à une population de 250 à 300 personnes environ, qui se trouve, Google Maps est mon autre passion, qui se trouve à 2,4 km de la gare de Monthey-ville, pour un trajet à pied de 38 minutes.



Ma question est de savoir si les habitants de ce quartier peuvent encore nourrir l'espoir d'avoir un jour une desserte en bus urbain ou s'ils doivent abandonner tout espoir ?

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Olivier Ostrini (PS)

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillers municipaux municipal,

J'annonce le dépôt d'une question écrite concernant l'activité, ou plutôt la passivité, de certaines commissions liées aux dicastères de la Municipalité afin de tirer un bilan pour la prochaine législature.

Intervention de Mme Mathilde Mottet (PS)

J'ai une question orale : est-ce que la ville de Monthey a un plan canicule et un plan grand froid ? Si la réponse est non, est-ce qu'il est prévu de le faire ?

Intervention de M. Christophe Batteur (LV)

Bonjour,

J'annonce une question écrite sur la mise en œuvre d'un schéma directeur numérique et la participation de notre groupe à sa construction.

Intervention de Mme Karine Bressan-Cescato (Le Centre)

J'ai été interpellé, il y a quelques semaines par un parent qui me disait que, même en habitant au centre-ville, il n'osait pas laisser son enfant aller seul à l'école des Semilles, parce que le carrefour à l'avenue du Simplon est particulièrement dangereux.

Je n'ai pas su lui répondre.

Il n'y a plus de patrouilleurs scolaires, si je ne me trompe pas, pour assurer la sécurité à certaines heures d'école. Il me semblait avoir vu des adultes qui jouaient ce rôle dans certains quartiers : qu'en est-il et comment ces carrefours sont-ils choisis pour assurer la sécurité des écoliers ?

Intervention de M. David Marietan (Le Centre)

Bonsoir,

J'ai une question par rapport à la culture et au tourisme.

J'ai discuté avec une artiste, on en a quelques-uns dans la ville, qui est une jeune fille qui a eu le courage de monter une pièce et qui avait l'impression d'avoir plus de soutien de la part de Saint-Maurice que de sa commune d'origine, dans laquelle elle habite, Monthey.

Je trouve ça dommage, sachant que selon les premières discussions qu'elle avait eues, il aurait été possible qu'elle soit dans le programme du Crochetan.



Je tenais à faire remonter cela car je trouve dommage qu'elle ait ce ressenti-là. Merci.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Question écrite : échange de terrains communes de Monthey, SATOM SA.

Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux. Suite à l'article paru dans la presse, il y a une dizaine de jours, relatifs à un échange de terrains avec SATOM SA, qui permettrait à la commune de Monthey de devenir propriétaire de l'ancienne usine Djeva, je prie la Municipalité de nous faire parvenir par écrit, sous trois semaines, si possible, la réponse aux questions suivantes :

- Pourquoi la commune de Monthey n'a-t-elle pas directement acheté les terrains industriels de Djeva SA ?
- Quelles sont les parcelles anciennes Djeva et SATOM concernées par l'échange (plans, numéro, surfaces) ?
- A quel prix l'échange a-t-il été convenu ?
- Quelles sont les personnes qui ont négocié cet échange ?
- La commission Promotion économique a-t-elle été nantie de ce dossier ?
- Pourquoi le Conseil général ne se prononce pas sur cet échange ?

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du conseil général

Merci. Je note que les délais pour les réponses sont convenus dans notre règlement du Conseil général. On suivra donc ce qui est prévu.

Intervention de M. Martin Quarroz (PLR)

Je voudrais déposer un postulat intitulé : Stoppons l'hémorragie commerciale.

Intervention de M. Fabien Thétaz (PS)

Merci. Il s'agit d'une question orale, sous un autre angle.

On a récemment appris cet échange de terrain avec la SATOM, dans la presse. Cette parcelle pourrait accueillir, selon les premiers dires, une extension de BioArk, ou en tout cas donner lieu au développement d'un parc technologique. Il semble tout à fait pertinent de développer des activités à haute valeur ajoutée dans ce secteur.

Qu'en est-il toutefois de la conservation des biens immobiliers du site, témoin d'une période de l'architecture industrielle ? Un bâtiment de Djeva est, du reste, jugé intéressant selon l'inventaire en cours du patrimoine : a-t-il un projet de mise en valeur de cette histoire industrielle, par exemple, avec un musée dédié (que notre groupe a déjà appelé de ses vœux) ?

Je vous annonce, en outre le dépôt d'une question écrite portant sur la qualité et la diversité de l'offre commerciale au centre-ville de Monthey, qui s'inscrit dans le prolongement de plusieurs interventions ce soir. Alors que de nombreuses surfaces restent vides ou sont occupées par les agences immobilières ou intérimaires, il est devenu difficile, voire impossible, de trouver certains biens de consommation courante sans se déplacer dans les grands centres commerciaux périphériques.



Je demanderai à la Municipalité quel est son diagnostic de la situation et quelle mesure elle a pris où elle envisage de prendre à ce propos.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

S'il n'y a plus de demande de prise de parole, je passe la parole à la Municipalité pour la réponse aux questions orales.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président.

Mesdames, messieurs,

Je vais prendre les réponses par rapport à vos interventions les unes après les autres.

Monsieur D'errico, vous avez pris la parole par rapport aux bus urbain et au quartier des Mugnets. Vous avez raison, c'est un quartier qui s'est fortement développé, avec des constructions rapides. Je ne sais pas si c'est déjà prévu pour l'année prochaine mais notre offre de transport public, et c'est l'avantage d'un transport par bus, peut évoluer au fil du temps et doit s'adapter au développement de la ville. Cela étant, c'est toujours une discussion entre les Municipalités, pour essayer de trouver une opportunité de développer le transport public. Je ne peux donc pas vous garantir qu'il y aura, dans la réflexion, une telle évolution l'année prochaine. En tout cas la sensibilité y est ; vous avez raison de le souligner. Je rappellerai aussi, qu'il y a une volonté des TPC, de stabiliser l'offre et le développement de notre MobiChablais. MobiChablais a vu une explosion assez phénoménale ces dernières années, par rapport à la fréquentation mais également par les kilomètres parcourus quotidiennement par ce mode de transport. Les TPC doivent pouvoir répondre à cette demande, par rapport au matériel mais également au personnel. Il y a une volonté de la stabiliser. Aujourd'hui, en tout cas, on ne peut pas s'engager à un développement rapide dans ce quartier mais sachez que l'on est sensible et on prend en compte votre remarque pour un développement futur.

Monsieur Ostrini, il y a plusieurs questions écrites. Je passerai assez rapidement puisque on y répondra de manière plus précise. Plus particulièrement, par rapport à la fréquence des organisations des commissions du Conseil municipal. On vous donnera sûrement la liste avec le nombre de séances durant ces dernières années.

Madame Mottet, concernant les canicules et grand froid : oui, le service de la sécurité civile et publique a mis en place ce qui a été demandé à l'ensemble du canton. Monthey a été leader dans ce domaine, en déterminant des points de rencontre, avec une organisation précise sur la ville de Monthey, non seulement en cas de canicule et de grands froids mais chaque fois qu'il y a un risque de difficulté pour la population. On parle de black-out, de séisme : ce sont des mesures qui ont été mises en place par notre service de protection civile, qui répondent en partie à votre demande en cas de crise qui mettrait en péril différentes situations personnelles. C'est un élément qui a été mis en place par rapport au risque de grand froid, qui pourrait très bien intervenir durant les prochaines années.



Monsieur Bateur, c'est une question écrite également, concernant le schéma directeur digital. Vous savez qu'on se digitalise de plus en plus dans tous les domaines. On vous répondra par écrit.

Madame Bressan-Cescato, Monthey a été une des dernières communes à avoir comme patrouilleur des jeunes scolaires. Il y avait une volonté, ça fait partie de la formation des jeunes, d'avoir un service à la population. On se rend compte que la société évolue et, sur demande du canton, une base légale ne permettait plus d'agir de cette manière. Cela fait quelques années que des adultes sont engagés, chapeautés par le service de sécurité, pour gérer l'ensemble des patrouilleurs ou des personnes qui s'occupent de gérer le flux et le passage à travers des routes fortement fréquentées, des passages piétons qui nécessitent une protection particulière. Cette protection est plus significative aux abords des écoles. Vous avez parlé du quartier des Semilles. A ma connaissance, il n'y a pas de patrouilleur. Je vous propose que les conditions dans lesquelles est organisé le système de mise en place de personnes responsables de la sécurité à ces emplacements vous soient signifiées par écrit. J'ai regardé mon collègue, en charge de la sécurité, qui n'a pas tous les éléments quant à la désignation des passages piétons qui nécessitent une telle protection. On revient vers vous avec une réponse écrite.

Monsieur Mariétan, je ne sais pas de quelle personne vous parlez mais c'était un coup de gueule. Par rapport à la culture à Monthey, on parle souvent du théâtre du Crochetan, et de son programme, dont on est très fiers ; mais je crois que le service culturel fait aussi une grande place à nos artistes locaux. Je pense à la Grange à Vannay, mais également à différentes manifestations d'ordre local, que l'on retrouve chaque année ou chaque deux ans. Je pense que votre remarque permettra en tous les cas de confirmer que vous toutes et tous êtes sensibles à l'aspect culturel de la ville et plus particulièrement au soutien de nos artistes locaux.

Madame Multone, par rapport à l'échange terrain, vous avez différentes questions. Je vous propose d'y répondre par écrit, dans le délai convenu. On vous donnera les plans des mètres échangés ; sachez que l'échange a été fait mètre pour mètre, sans soulte, puisqu'on est dans deux zones d'activités identiques (zone d'artisanat-industrie). L'échange a été réalisé sous la responsabilité du Conseil municipal puisqu'il était question de la valeur d'échange, raison pour laquelle nous ne sommes pas passés par vous, mais c'était une très belle opportunité. Je crois que ça a été soulevé par monsieur Thétaz ; j'espère qu'on pourra faire de ces nouvelles parcelles Djeva un élément extrêmement fort de notre développement économique sur la commune de Monthey. Vous aurez tous les éléments en votre possession prochainement.

Monsieur Quarroz, on prend note du dépôt de votre postulat.

Monsieur Thétaz, vous avez parlé de la zone Djeva. D'abord, c'est un lieu assez mythique et particulier ; on se rend compte quand on passe devant. Toutefois, il faut savoir qu'en faire. En revanche, il y a en tout cas un bâtiment protégé, sauf erreur de ma part en 3 ou 4+, qui fait partie du lot d'échanges et va devenir propriété de la commune. Nous serons sensibles à garantir la qualité de ce bien.

En revanche, je ne peux pas vous répondre quant à savoir ce qu'il adviendra de cette construction : quelle sera la trace de notre histoire industrielle, un musée ou une autre activité ?

On sait que l'école de laborantin doit rapidement trouver un lieu pour ces ateliers puisqu'ils sont dans le site chimique et doivent le quitter en 2025. Dans tous les cas,



le développement de la partie en propriété de la commune fera l'objet d'un plan de quartier et, dans le cadre de ce plan de quartier, on tiendra compte des biens immobiliers devant être protégés. On définira à ce moment-là, l'affectation et les modalités de développement de ces biens. On doit être sensibles à l'histoire industrielle de notre ville en étant conscients, néanmoins, que les m2 sont comptés ; si l'on veut poursuivre le magnifique développement de BioArk sur un nouveau site, on devra trouver le juste-milieu entre le maintien des biens existants et la construction de nouveaux bâtiments, qui permettra d'accueillir de nouvelles start-up sur notre territoire.

Une dernière question, concernant le tissu commercial, c'est une question écrite, toujours de monsieur Thétaz. Je pense que toutes les propositions sont bonnes à prendre. On sait que, dans toutes les villes, il y a une difficulté quant aux petits commerces. C'est en dialoguant, en trouvant tous ensemble des solutions, qu'on pourra évoluer du bon côté et faire en sorte que l'on puisse maintenir ces commerces. On attend plus de précision par rapport à vos remarques et on répondra par écrit à votre demande.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai fait le tour de l'ensemble des questions.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, quelques rappels.

Comme à l'accoutumée, le Bureau insiste pour que vous transmettiez vos interventions à monsieur Burri, notre Secrétaire, pour qu'on puisse les transmettre ensuite à la municipalité. Formellement, vous avez annoncé des questions écrites et postulats, ils seront déposés dès qu'on recevra les textes selon le formulaire prévu sur le drive.

Je remercie mes collègues du Bureau, les chefs de groupe, la Municipalité ainsi que la Chancellerie pour toutes les collaborations.

Il est **22h23**, je lève la séance et vous donne rendez-vous le 10 juin 2024.

Pour le Conseil général

Antoine Bellwald, Président

Robert Burri, Secrétaire



16. Annexes.

- Slides du Power point (Ppt) d'information sur le Terminal Combiné Régional de Monthey (TCRM).
- Ppt sur la présentation et les coûts d'investissements de la piscine découverte de Monthey.
- Ppt développant le postulat de M. Guillaume SONNATI intitulé : « Nommer un chemin en l'honneur de Mme Simone REICHENBACH ».
- Ppt développant le postulat de Mme Sandy CRAUSAZ intitulé « Une âme, un arbre ».
- Ppt développant le postulat de Mme Mathilde MOTTET intitulé : « Gratuité de la piscine municipale en cas de grandes chaleurs ».
- Ppt développant le postulat de Mme Andrea DUCHOUD intitulé : « L'équation du centre-ville : mobilité, commerces et synergies ».

Terminal Combiné Régional de Monthey

Un projet d'infrastructure publique d'intérêt régional



Le projet du Terminal

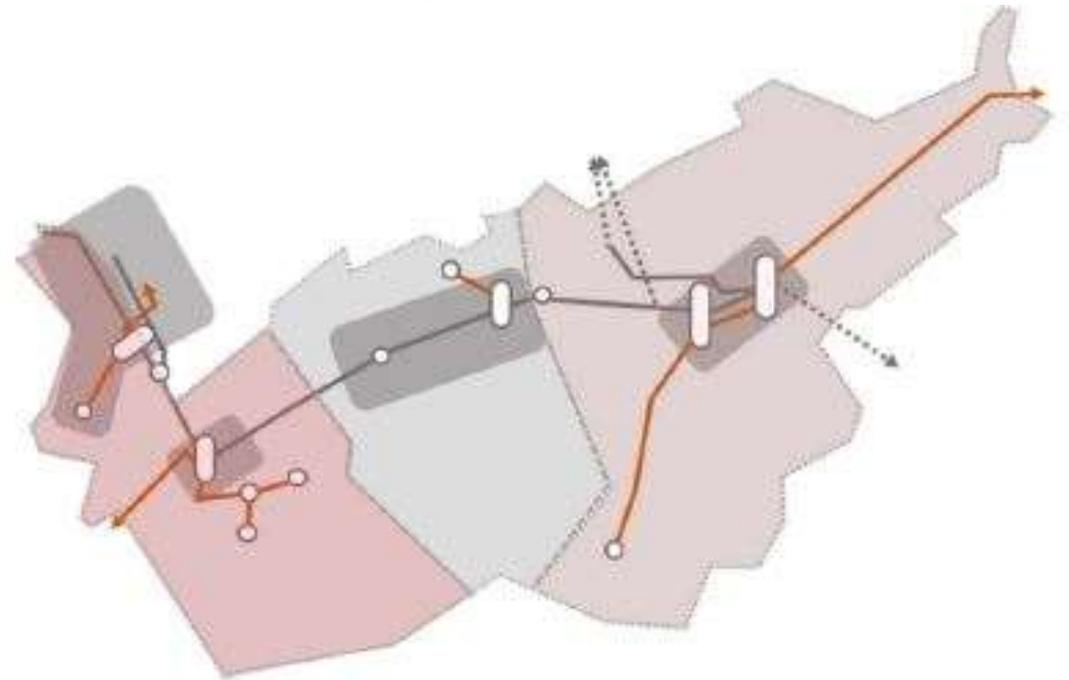


TERMINAL COMBINÉ
MONTHÉY



Les enjeux liés au TCM pour le canton

- Le Valais se positionne comme un **cluster industriel performant** avec des pôles en très forte croissance
- Un **élément d'infrastructure essentiel** dans la stratégie cantonale



Les origines du projet

- Problématique d'aménagement du territoire.

Etroite collaboration depuis 2002 entre la Commune de Monthey et le Site Chimique de Monthey

- Forte densité de la population, liée à un important développement urbanistique dans la zone nord-ouest du site chimique.

vocation urbaine ↔ concentration de flux logistiques

- Infrastructures obsolètes ne répondant plus aux normes légales



Les objectifs du projet

Double objectif stratégique

- Favoriser le développement urbain de Chablais Agglo en conformité avec les attentes des communes de la région.
- Sécuriser les accès rail et route du site chimique ainsi que les activités logistiques locales et régionales.

Coordination projets connexes

- Sécurisation et naturalisation de la Vièze
 - Protéger contre les crues
 - Revégétaliser le cours d'eau

- Nouveau pont CFF au-dessus de la Vièze
 - Répondre aux exigences actuelles
 - Garantir le profil hydraulique
 - Rehausser de ~ 1m et prolonger de plus de 5m

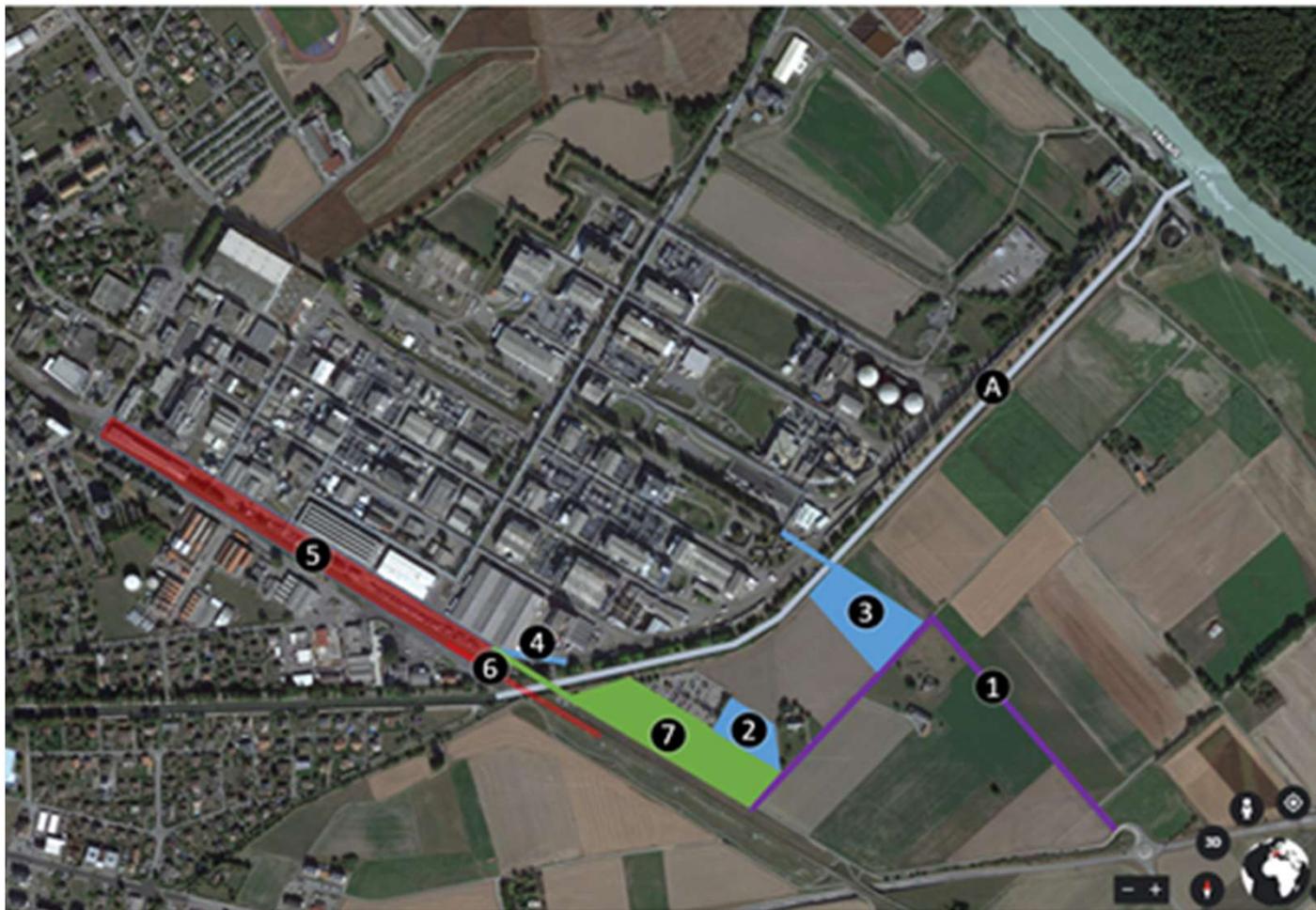
- Nouvelle gare voyageurs de Monthey
 - Mettre en conformité la gare CFF (Lhand)
 - Liaison directe CFF-AOMC-Bus
 - Réaménager le quartier de la gare



Le projet du Terminal



TERMINAL COMBINÉ
MONTHEY



1. Route cantonale
 2. Parking Vièze
 3. Accès routier au site Chimique
 4. Entrée rail sur le site Chimique
 5. Zone ferroviaire d'échange
 6. Pont CFF + Connexion ligne du Tonkin
 7. Terminal combiné rail-route
- A. Projet Vièze (projet public connexe)

Le projet du Terminal



TERMINAL COMBINÉ
MONTHÉY



Le projet du Terminal



TERMINAL COMBINÉ
MONTHÉY



Le projet du Terminal



TERMINAL COMBINÉ
MONTHÉY



Le projet du Terminal



TERMINAL COMBINÉ
MONTHÉY

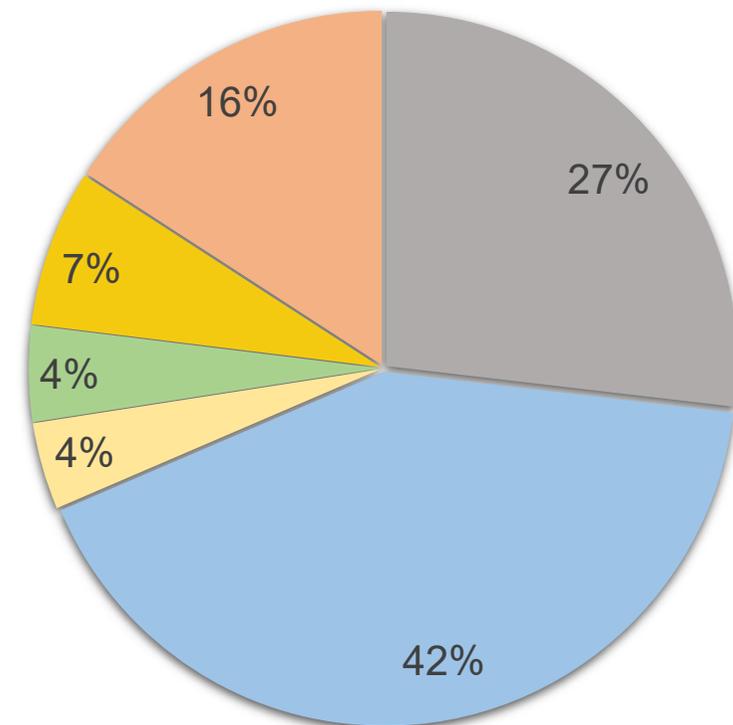


Les coûts

- Coût total des infrastructures estimé à **CHF 110 millions**

Répartition :

- Confédération
- CFF
- Canton
- Commune de Monthey
- TCM
- Site chimique



Les étapes déjà franchies

En termes de procédures

Date	Jalon
22.02.2019	Mise à l'enquête de tous les projets simultanément
16.06.2022	Homologation du plan d'affectation des zones, secteur les Tardys
28.09.2022	Approbation des plans routiers
09.12.2022	Autorisation de construire
31.08.2023	Dépôt de la demande de subvention à l'OFT

Les actions déjà réalisées

En termes de travaux

Date	Jalon
Début du projet	Coordination avec les travaux de la Vièze
Janvier 2021	Démolition des bâtiments, sur le site chimique, le long des voies ferrées
Eté 2023	Mise au point du suivi environnemental conjoint
30.10.2023	Début des travaux du remplacement du pont CFF
04.12.2023	Début des travaux du parking de la Vièze
20.12.2023	Suppression de la passerelle piétonne des Tardys
22.01.2024	Début des travaux de démolition de l'ancienne caserne des pompiers CIMO

Les prochaines étapes

- **Démolition de la caserne des pompiers**
 - 19 février - 30 avril 2024
- **Ligne et pont CFF**
 - 10 mars - 24 octobre 2024
- **Travaux de terrassements et de génie civil**
 - Terrassement dans l'enceinte du site chimique dès mars 2024
 - Construction d'une route d'accès depuis le giratoire des Tardys de fin avril à octobre 2024
 - Terrassements du terminal combiné en rive droite de la Vièze dès la mise en service de la route

Les bénéfices du projet

Amélioration des conditions cadres : favoriser le rail (écologie + sécurité) & infrastructures logistiques de pointe

Nouvelles opportunités de développement pour la région et le site chimique



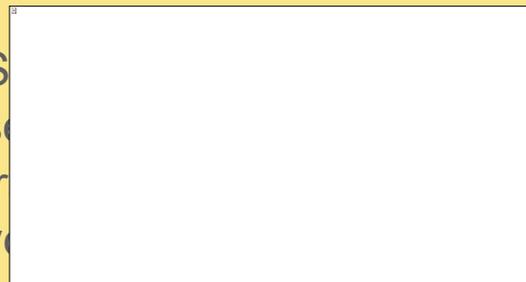
Urbanisation, revalorisation et sécurisation du quartier de la gare

Sécurisation et modification du tracé de l'AOMC



Suppression totale des attentes aux passages à niveau

S
se
tr
vo



Amélioration de la sécurité et suppression des nuisances sonores en zone urbanisée

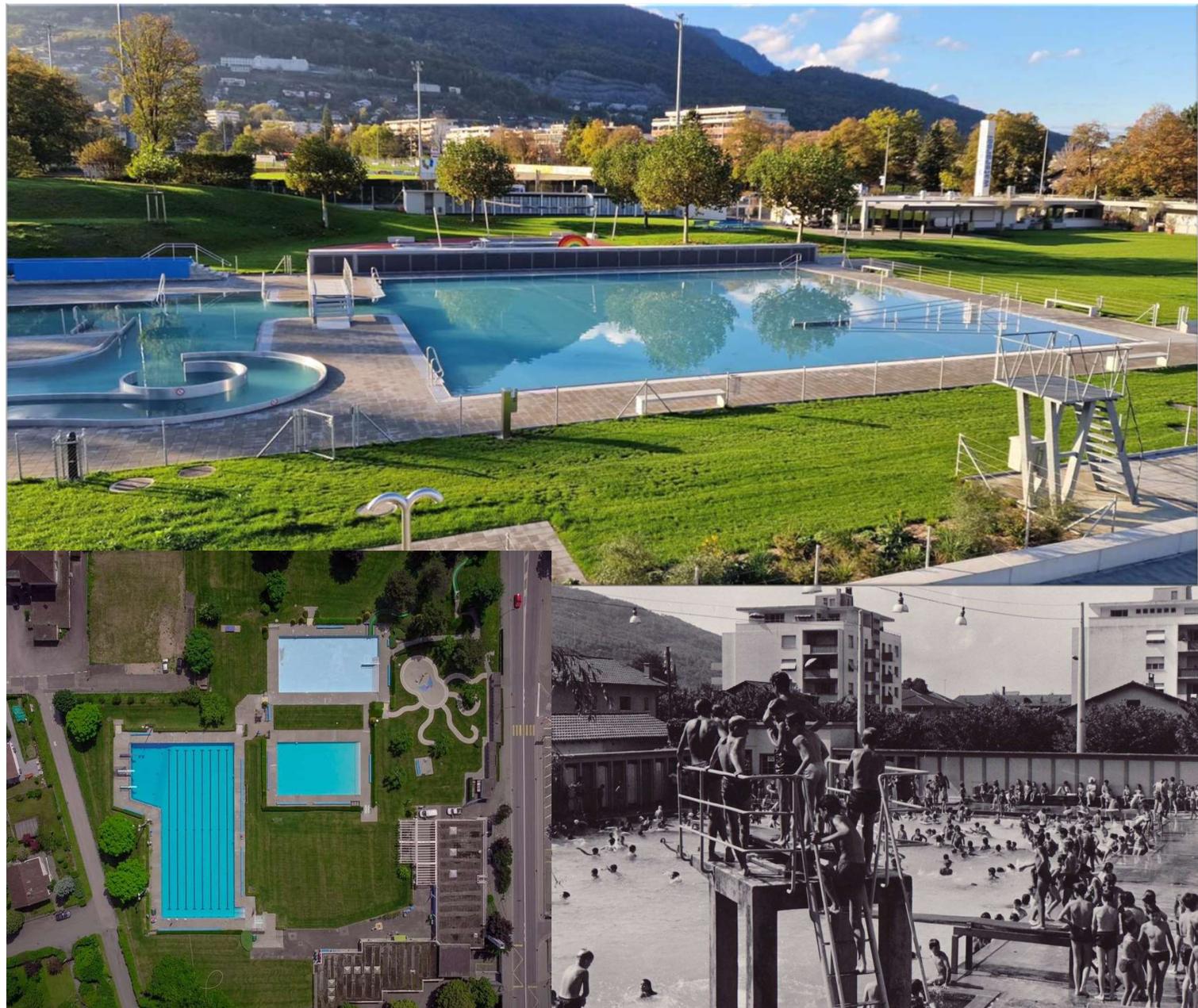


TERMINAL COMBINÉ
MONTHÉY

Merci de votre attention

Piscine découverte

Présentation
Coûts
d'investissements



Historique

- 1931 Construction
- 1967 1^e transformation
- 1982 Toboggan
- 2002 Pataugeoire
- 2020-22 2^e transformation



Coûts

2014

15 millions +/- 20% Assainissement
validé par le CM

2019

Fr. 14'990'000
Devis présenté au CM

2024

Fr. 14'984'874
Décompte des dépenses
d'investissement

Subventions de 1.3 millions de Collombey-Muraz,
Massongex et Troistorrents





Nommer un chemin en
l'honneur de Mme
Simone Reichenbach

3 raisons pour soutenir un tel postulat

- ▶ Pour une question de respect des institutions;
- ▶ Pour valoriser une institution sociale de renom;
- ▶ Pour honorer une femme d'importance.

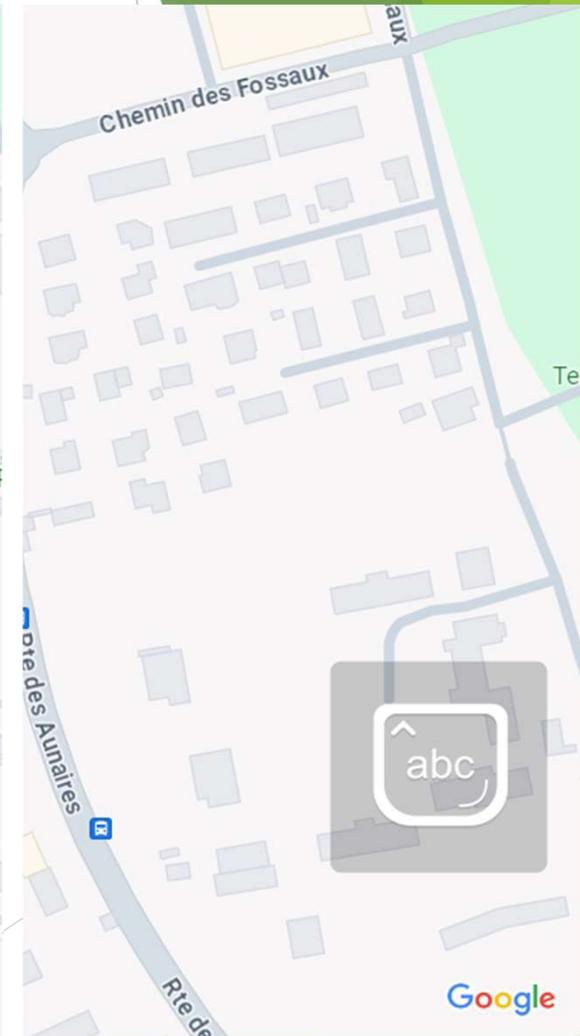
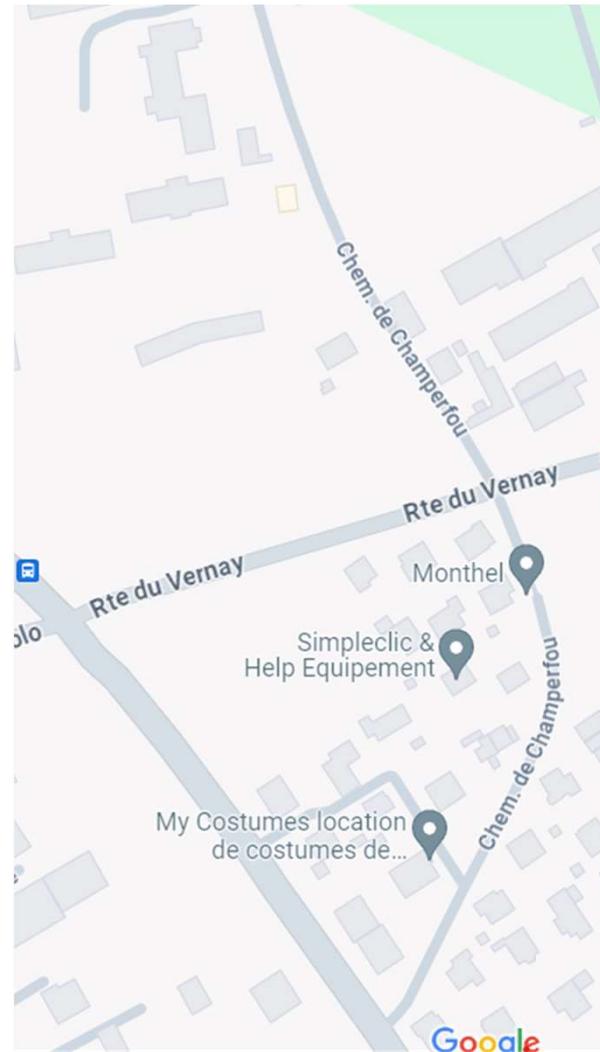
Le moment opportun pour changer de nom de chemin

- ▶ La Castalie écrit un nouveau chapitre de son histoire institutionnelle;
- ▶ La Castalie construit de nouveaux bâtiments adaptés aux besoins des résidents.



Lieu opportun

- ▶ Ce chemin est connu principalement au travers de la Castalie;
- ▶ Seulement 109 bâtisses se situent sur le Chemin de Champerfou.



Questions

- ▶ A disposition pour toute question/réflexion!
- ▶ Merci d'avance pour votre précieux soutien!



Une âme, Un arbre

Renforcer la biodiversité urbaine





Évolution des forêts communales

- ▶ Changement significatifs
 - ▶ Sécheresses
 - ▶ Température élevée
- ▶ Accroissement des arbres morts
- ▶ Diminutions des repousses
- ▶ Menace sur la santé des forêts à long terme

Forêts urbaines

- ▶ Méthode Miyawaki
- ▶ Micro-forêts urbaines
- ▶ Plantation d'espèces indigènes
- ▶ Restauration des écosystèmes locaux
- ▶ Espaces urbains verts, durables et diversifiés



Micro-forêts urbaines

- ▶ Amélioration de la qualité de l'air
- ▶ Réduction des îlots de chaleur
- ▶ Séquestration du CO₂
- ▶ Création d'habitats pour flore et faune locale
- ▶ Espaces urbains dynamiques et diversifiés
- ▶ Améliore la qualité de vie des citoyens
- ▶ Promeut la santé générale à long terme

Un arbre pour chaque naissance

- ▶ Planter un arbre pour chaque nouvelle naissance
- ▶ Symbole qui célèbre la vie
- ▶ Renforce notre responsabilité collective envers les générations futures
- ▶ Défis
 - ▶ Logistique
 - ▶ Emplacements
 - ▶ Entretien des arbres





Implication citoyenne et sensibilisation

- ▶ Initiatives participatives
- ▶ Programmes de sensibilisation
 - ▶ Participation communautaire
 - ▶ Renforcement des liens sociaux
- ▶ Education du publique

Conclusion

- ▶ Défis urgents mais stimulants
- ▶ Approches innovantes
 - ▶ Micro-Forêts Urbaines
 - ▶ Un arbre par naissance
- ▶ Engagement soutenu
- ▶ Actions concertées





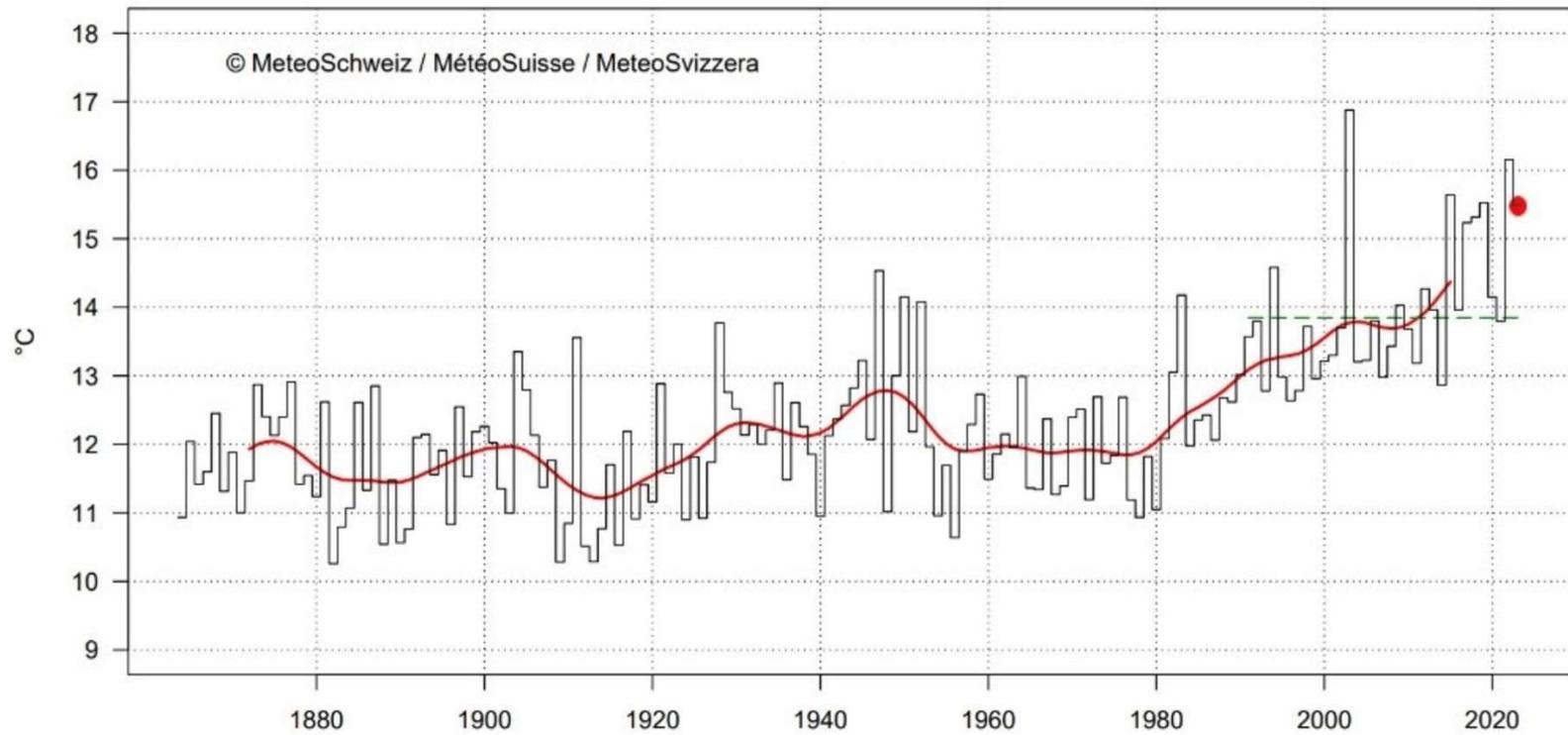
Gratuité de la piscine municipale en cas de grandes chaleurs

Postulat du groupe PS et Gauche citoyenne

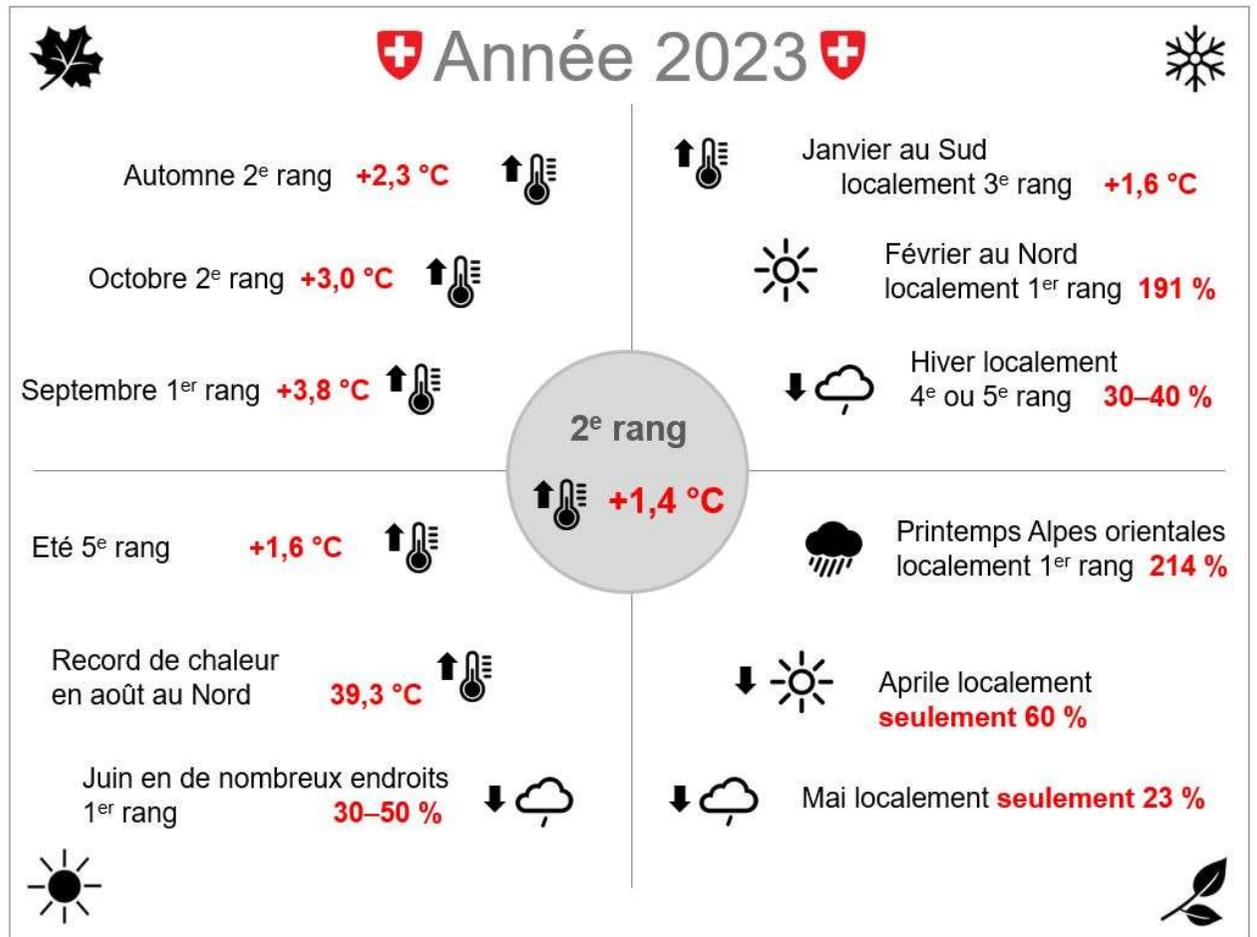
Présenté par Mathilde Mottet

19.02.24

Il fait de plus en plus chaud...



Il fait de plus
en plus
chaud...



... à Monthey
aussi

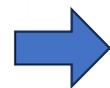
- Été 2023 : 6 journées où la température maximale a égalé ou dépassé les 35 degrés





Problèmes pour la population

- Stress thermique, chute de tension, déshydratation
- Risque plus élevé d'accidents cardiovasculaires
 - Pour les personnes âgées et les enfants
 - Pour les personnes jeunes qui font du sport
 - Pour les personnes malades, enceintes
 - été 2022 : 623 morts, dont 60% dues au réchauffement climatique



Coûts sur la santé publique !

Que faire ?

- Agir contre les causes du dérèglement des températures
 - Responsabilité principalement des cantons, de la Confédération
 - Pas le sujet de ce postulat
- Agir pour aider la population à s'adapter
 - Responsabilité des cantons, de la Confédération mais aussi des communes
 - **Sujet de ce postulat !**



Se rafraîchir ne doit pas être un luxe

- Aller à la piscine est un loisir, mais lorsque les températures deviennent insupportables, c'est une nécessité.
- Actuellement, pas tout le monde peut se le permettre alors que tout le monde vit les hautes chaleurs
 - 26% des ménages montheysans ont des revenus limités
 - 78.- par jour
 - Une journée à la piscine pour une famille avec 1 adulte, 1 ado et 2 enfants : 25 CHF
- Notre proposition : la gratuité de la piscine municipale quand il est prévu qu'il fasse plus de 35 degrés



D'autres villes
montrent
l'exemple

- En canicule 2023 :
Montchoisi, Bellerive à
Lausanne, Yverdon
- En tous temps : Berne,
Lausanne





Merci d'un OUI pour une
Ville où il fait bon vivre,
même l'été et pour tous !

- S'inscrit dans la continuité des mesures déjà prises pour une Ville de Monthey durable
- Augmente la qualité de vie à Monthey



Postulat

Andrea Duchoud
David Cardoso
Mélanie Franc

L'équation du Centre-Ville: Mobilité, Commerces et Synergie

▶ Les 3 piliers d'une stratégie urbaine:

- ▶ Les aménagements
- ▶ La pluralité des acteurs
- ▶ Les animations

Le premier Pilier

- ▶ L'aménagement du centre-ville de multiples enjeux

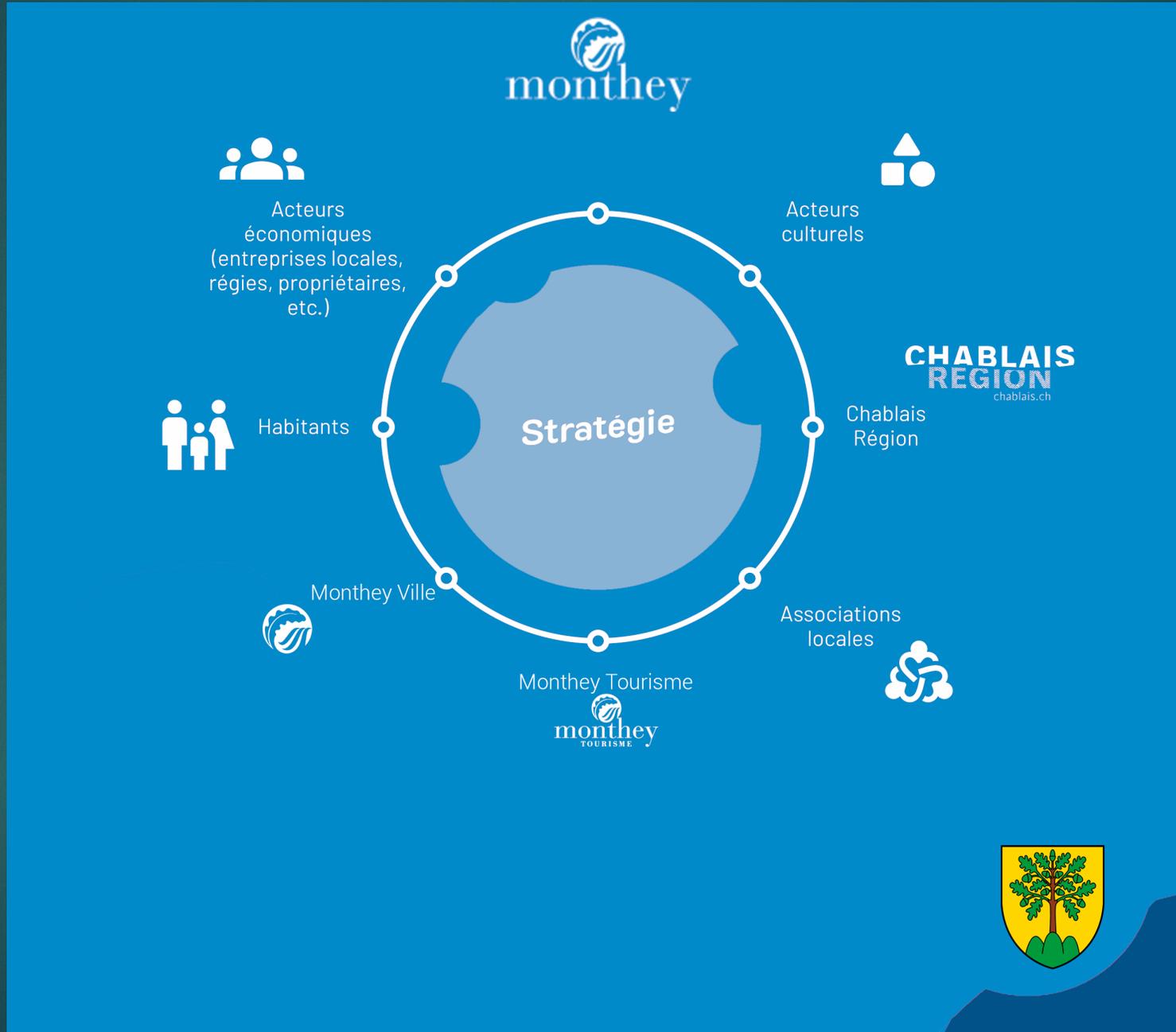
Le deuxième pilier

- ▶ La pluralité des acteurs dans la gestion et la revitalisation du centre-ville

Le troisième pilier

- ▶ Des animations pour redynamiser le centre-ville

Le rôle de la Ville



Conclusion

- ▶ Chaque élément de cette équation a son importance
- ▶ Des actions résolues et innovantes